Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires économiques et monétaires

2025/2249(INI)

22.5.2026

AMENDEMENTS
1 - 196

Projet de rapport
Rasmus Andresen
(PE787.030v01-00)

Rôle mondial de l’euro
(2025/2249(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Nikos Papandreou, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Carla Tavares

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le plan d'action pour l'union des marchés des capitaux et la nécessité d'approfondir les marchés de capitaux privés en euros, en tant que volet à part égale de la stratégie d'internationalisation de l'euro,

Or. en

Amendement 2
Nikos Papandreou, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Carla Tavares

Proposition de résolution
Visa 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les rapports du conseil budgétaire européen de 2020 et 2023, qui recensent la stabilité financière et la transmission monétaire comme des biens publics européens dont la fourniture est structurellement insuffisante en raison de la fragmentation de l'émission de la dette nationale,

Or. en

Amendement 3
Nikos Papandreou, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Carla Tavares

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

	– vu la nécessité de finaliser l'union bancaire, y compris la mise en place d'un système européen d'assurance des dépôts (SEAD), en tant que pilier essentiel de la stabilité financière et de la crédibilité monétaire,

Or. en

Amendement 4
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration des dirigeants du G20 réunis à Johannesburg du 22 novembre 2025,

Or. en

Amendement 5
Pierre Pimpie, Enikő Győri, Tomáš Kubín, Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. prend acte de la transformation progressive mais profonde du système monétaire et financier international; invite l'Union à réduire ses dépendances stratégiques et à renforcer sa capacité d'action autonome;	1. prend acte de la transformation progressive mais profonde du système monétaire et financier international; invite l'Union à réduire ses dépendances stratégiques et à renforcer sa capacité d'action autonome; ***souligne que tout renforcement de l'action autonome de l'Union doit respecter pleinement les principes de subsidiarité et de proportionnalité et préserver la souveraineté budgétaire et économique des États membres;***

Or. en

Amendement 6
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. prend acte de la transformation progressive mais profonde du système monétaire et financier international; invite l'Union à réduire ses dépendances stratégiques et à renforcer sa capacité d'action autonome;	1. ***estime que le renforcement du rôle international de l'euro peut offrir des avantages à court et long terme;*** prend acte de la transformation progressive, mais profonde du système monétaire et financier international; invite l'Union à réduire ses dépendances stratégiques et à renforcer sa capacité d'action autonome;

Or. en

Amendement 7
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. prend acte de la transformation progressive mais profonde du système monétaire et financier international; invite ***l'Union à réduire ses dépendances stratégiques et*** à renforcer ***sa capacité d'action autonome***;	1. prend acte de la transformation progressive mais profonde du système monétaire et financier international; invite ***les États membres*** à renforcer ***leur résilience économique et financière dans le cadre de leurs compétences nationales, sans que cela entraîne une centralisation accrue des compétences au niveau de l'Union ni la création de nouveaux instruments de dette commune***;

Or. de

Amendement 8
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. prend acte de la transformation progressive mais profonde du système monétaire et financier international; invite l'Union à réduire ses dépendances stratégiques et à renforcer sa capacité d'action autonome;	1. prend acte de la transformation progressive mais profonde du système monétaire et financier international; invite l'Union à réduire ses dépendances stratégiques et à renforcer sa capacité d'action autonome***, tout en promouvant activement un système monétaire et financier international plus équilibré, plus durable et plus résilient***;

Or. en

Amendement 9
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. prend acte de la transformation progressive mais profonde du système monétaire et financier international; invite l'Union à ***réduire ses dépendances stratégiques et à renforcer sa capacité d'action autonome;***	1. prend acte de la transformation progressive mais profonde du système monétaire et financier international; invite l'Union à ***maintenir sa résilience au sein d'un système financier mondial fortement interconnecté, tout en continuant de promouvoir l'interopérabilité mondiale;***

Or. en

Amendement 10
Jussi Saramo, Gaetano Pedulla', Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. reconnaît qu'un système monétaire et financier international

dominé par une monnaie unique crée et exacerbe des asymétries structurelles, le pays émetteur de la monnaie dominante bénéficiant d'un «privilège exorbitant», tandis que le poids de ce déséquilibre retombe souvent sur les pays du Sud global, ce qui se traduit par une instabilité des taux de change, des taux d'intérêt en hausse et une marge de manœuvre stratégique réduite; souligne donc que l'Union devrait renforcer le rôle de l'euro au sein d'un système monétaire plus équilibré;

Or. en

Amendement 11
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que, dans une économie internationale de plus en plus fragmentée et géopolitique, la souveraineté monétaire est indissociable des infrastructures de paiement, des marchés financiers, des instruments de la dette publique, des technologies numériques et de l'accès aux liquidités; considère donc que le renforcement du rôle international de l'euro requiert l'élargissement de la stratégie européenne visant à renforcer la souveraineté économique, financière et technologique de l'Union;

Or. en

Amendement 12
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. reconnaît que l'architecture institutionnelle actuelle de l'Union, y compris le degré limité d'intégration budgétaire, la fragmentation de la gouvernance économique entre l'Union et les États membres et l'absence de cadre budgétaire, politique et de politique extérieure pleinement intégré, limite la capacité de l'Union à projeter pleinement sa puissance monétaire et financière au niveau international; souligne néanmoins que, dans le cadre des traités et du cadre institutionnel existants, l'Union dispose déjà d'instruments importants capables de renforcer considérablement le rôle international de l'euro grâce à une action plus coordonnée et stratégique dans les domaines du commerce, de l'investissement, de l'énergie, des paiements, des infrastructures financières, de l'apport de liquidités, de la finance numérique et du financement commun; souligne à cet égard que le rôle international de l'euro devrait être considéré comme un intérêt stratégique européen nécessitant une coordination politique accrue entre les institutions de l'Union et les États membres;

Or. en

Amendement 13
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. constate que, lors des récents épisodes de turbulences géopolitiques, les afflux vers les valeurs refuges ont contribué à exercer des pressions à la hausse sur l'euro, faisant ainsi de la zone	2. constate que, lors des récents épisodes de turbulences géopolitiques, les afflux vers les valeurs refuges ont contribué à exercer des pressions à la hausse sur l'euro, faisant ainsi de la zone

euro un «refuge ***passif***» qui absorbe les chocs déclenchés ailleurs ***sans tirer pleinement parti des avantages correspondants***;	euro un «refuge» qui absorbe les chocs déclenchés ailleurs***; considère que ce déplacement des flux de capitaux vers la zone euro prend en considération la prévisibilité et la résilience de son cadre ainsi que la confiance du marché dans l'orientation de la politique monétaire de la zone euro et dans ses institutions indépendantes***;

Or. en

Amendement 14
Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. constate que, lors des récents épisodes de turbulences géopolitiques, les afflux vers les valeurs refuges ont contribué à exercer des pressions à la hausse sur l'euro, faisant ainsi de la zone euro un «refuge passif» qui absorbe les chocs déclenchés ailleurs sans exploiter pleinement les avantages correspondants;	2. constate que, lors des récents épisodes de turbulences géopolitiques, les afflux vers les valeurs refuges ont contribué à exercer des pressions à la hausse sur l'euro, faisant ainsi de la zone euro un «refuge passif» qui absorbe les chocs déclenchés ailleurs sans exploiter pleinement les avantages correspondants; ***constate qu'au contraire, les pressions à la hausse sur l'euro sont préjudiciables aux capacités commerciales et de production de l'Union et de ses États membres.***

Or. en

Amendement 15
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. constate que les chocs

géopolitiques et financiers récents ont accru les afflux vers les valeurs refuges, c'est-à-dire vers les actifs libellés en euros, sans que le rôle stratégique international de l'euro n'en bénéficie pour autant; souligne que l'Union devrait non seulement viser à absorber les chocs extérieurs, mais aussi à renforcer sa capacité à traduire la stabilité financière en une influence monétaire, économique et géopolitique accrue;

Or. en

Amendement 16
Pierre Pimpie, Enikő Győri, Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne la dépendance de l'Union à l'égard des infrastructures des marchés financiers étrangers, depuis les paiements de détail qui dépendent de systèmes de cartes internationaux jusqu'aux transactions de gros qui dépendent de systèmes fournis par des entreprises américaines;	3. souligne la dépendance de l'Union à l'égard des infrastructures des marchés financiers étrangers, depuis les paiements de détail qui dépendent de systèmes de cartes internationaux jusqu'aux transactions de gros qui dépendent de systèmes fournis par des entreprises américaines; ***rappelle que plusieurs États membres avaient mis en place des systèmes nationaux de paiement et de règlement efficaces avant l'intégration monétaire, contribuant ainsi à la résilience financière et à l'autonomie stratégique;***

Or. en

Amendement 17
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***souligne la dépendance de l'Union à l'égard*** des infrastructures des marchés financiers étrangers, depuis les paiements de détail qui dépendent de systèmes de cartes internationaux jusqu'aux transactions de gros qui dépendent de systèmes fournis par des entreprises américaines;	3. ***constate la position dominante*** des infrastructures des marchés financiers étrangers, depuis les paiements de détail qui dépendent de systèmes de cartes internationaux jusqu'aux transactions de gros qui dépendent de systèmes fournis par des entreprises américaines; ***rappelle que le paquet législatif sur l'infrastructure et la surveillance des marchés vise à créer un système financier plus intégré, plus efficace et plus compétitif, renforçant ainsi l'attrait des infrastructures de marché de l'Union;***

Or. en

Amendement 18
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne la dépendance de l'Union à l'égard des infrastructures des marchés financiers étrangers, ***depuis*** les paiements de détail qui dépendent de systèmes de cartes internationaux ***jusqu'aux transactions de gros qui dépendent de systèmes fournis par des entreprises américaines***;	3. souligne la dépendance de l'Union à l'égard des infrastructures des marchés financiers étrangers, ***notamment en ce qui concerne*** les paiements de détail qui dépendent de systèmes de cartes internationaux;

Or. en

Amendement 19
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

	3 bis. rappelle que l'espace unique de paiement en euros (SEPA) est un système permettant aux clients d'effectuer des paiements en euros par chèque et par virement partout dans l'Union européenne et dans un certain nombre de pays non membres de l'Union, soit dans 41 pays actuellement, de manière rapide, sûre et efficace, comme dans leur propre pays;

Or. en

Amendement 20
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne la dépendance des banques de la zone euro à l'égard du financement de gros en dollars américains; avertit que cela pourrait exposer la zone euro, en période de tensions, à une éventuelle instrumentalisation des lignes de swap en dollars;	***supprimé***

Or. en

Amendement 21
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne la dépendance des banques de la zone euro à l'égard du financement de gros en dollars américains; ***avertit que cela pourrait exposer la zone euro, en période de tensions, à une éventuelle***	4. souligne la dépendance des banques de la zone euro à l'égard du financement de gros en dollars américains;

instrumentalisation des lignes de swap en dollars;

Or. en

Amendement 22
Ľudovít Ódor, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne la dépendance des banques de la zone euro à l'égard du financement de gros en dollars américains; avertit que cela pourrait exposer la zone euro, en période de tensions, à une éventuelle ***instrumentalisation*** des lignes de swap en dollars;	4. souligne la dépendance des banques de la zone euro à l'égard du financement de gros en dollars américains; avertit que cela pourrait exposer la zone euro, en période de tensions, à une éventuelle ***utilisation géoéconomique hostile*** des lignes de swap en dollars ***américains***;

Or. en

Amendement 23
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. avertit que la zone euro reste structurellement dépendante du dollar américain en ce qui concerne le financement du commerce extérieur, les marchés de financement de gros, les systèmes de paiement, les infrastructures de compensation et les technologies financières numériques; souligne que la réduction de telles dépendances devrait devenir un objectif stratégique de l'Union afin de renforcer la résilience économique et l'autonomie politique de l'Europe;

Or. en

Amendement 24
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que ces dépendances exposent les citoyens et les entreprises de l'Union à l'application extraterritoriale de sanctions de la part de pays tiers, ou à la menace d'une telle application; estime que le fait que des membres de la Cour pénale internationale ont été empêchés d'accéder aux services bancaires de base est une illustration regrettable de ces vulnérabilités;	5. souligne que ces dépendances exposent les citoyens et les entreprises de l'Union à l'application extraterritoriale de sanctions de la part de pays tiers, ou à la menace d'une telle application; estime que le fait que ***des citoyens européens, notamment*** des membres de la Cour pénale internationale ***et l'ancien commissaire européen Thierry Breton,*** ont été empêchés d'accéder aux services bancaires de base est une illustration regrettable de ces vulnérabilités;

Or. en

Amendement 25
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que ***ces dépendances exposent*** les citoyens et les entreprises de l'Union à l'application extraterritoriale de sanctions de la part de pays tiers, ou à la menace d'une telle application; estime que le fait que des membres de la Cour pénale internationale ont été empêchés d'accéder aux services bancaires de base est une illustration regrettable de ces vulnérabilités;	5. souligne que ***cette position dominante expose*** les citoyens et les entreprises de l'Union à l'application extraterritoriale de sanctions de la part de pays tiers, ou à la menace d'une telle application; estime que le fait que des membres de la Cour pénale internationale ont été empêchés d'accéder aux services bancaires de base est une illustration regrettable de ces vulnérabilités;

Or. en

Amendement 26
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. rejoint, par conséquent, la présidente de la BCE sur la nécessité que l'euro passe du statut de monnaie «intermédiaire» à celui d'une monnaie internationale à part entière; souligne qu'un renforcement du rôle de l'euro au niveau international contribuerait à protéger l'économie européenne contre les fluctuations des taux de change, à garantir de meilleures conditions de financement pour l'économie européenne et à renforcer la protection contre les mesures étrangères;	6. rejoint, par conséquent, la présidente de la BCE sur la nécessité que l'euro passe du statut de monnaie «intermédiaire» à celui d'une monnaie internationale à part entière; souligne qu'un renforcement du rôle de l'euro au niveau international ***devrait s'appuyer sur la stabilité macroéconomique, la discipline budgétaire, la sécurité juridique, l'intégration des marchés des capitaux et une économie de marché; insiste sur le fait que cela*** contribuerait à protéger l'économie européenne contre les fluctuations des taux de change, à garantir de meilleures conditions de financement pour l'économie européenne et à renforcer la protection contre les mesures étrangères;

Or. es

Amendement 27
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***rejoint, par conséquent, la présidente de la BCE sur la nécessité que l'euro passe du statut de monnaie «intermédiaire» à celui d'une monnaie internationale à part entière;*** souligne qu'un renforcement du rôle de l'euro au niveau international contribuerait à protéger l'économie européenne contre les fluctuations des taux de change, à garantir de meilleures conditions de financement pour l'économie européenne et à renforcer	6. souligne qu'un renforcement du rôle de l'euro au niveau international contribuerait à protéger l'économie européenne contre les fluctuations des taux de change, à garantir de meilleures conditions de financement pour l'économie européenne et à renforcer la protection contre les mesures étrangères;

la protection contre les mesures étrangères;

Or. en

Amendement 28
Jussi Saramo, Gaetano Pedulla', Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. rejoint, par conséquent, la présidente de la BCE sur la nécessité que l'euro passe du statut de monnaie «intermédiaire» à celui d'une monnaie internationale à part entière; souligne qu'un renforcement du rôle de l'euro au niveau international contribuerait à protéger l'économie européenne contre les fluctuations des taux de change, à garantir de meilleures conditions de financement pour l'économie européenne et à renforcer la protection contre les mesures étrangères;	6. rejoint, par conséquent, la présidente de la BCE sur la nécessité que l'euro passe du statut de monnaie «intermédiaire» à celui d'une monnaie internationale à part entière; souligne qu'un renforcement du rôle de l'euro au niveau international contribuerait à protéger l'économie européenne contre les fluctuations des taux de change, à garantir de meilleures conditions de financement pour l'économie européenne et ***pour la transition écologique et numérique, et*** à renforcer la protection contre les mesures étrangères***, renforçant ainsi l'autonomie macroéconomique de l'Europe***;

Or. en

Amendement 29
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***rejoint, par conséquent, la présidente de la BCE sur la nécessité que l'euro passe du statut de monnaie «intermédiaire» à celui d'une monnaie internationale à part entière;*** souligne qu'un renforcement du rôle de l'euro au niveau international contribuerait à	6. souligne qu'un renforcement du rôle de l'euro au niveau international contribuerait à protéger l'économie européenne contre les fluctuations des taux de change, à garantir de meilleures conditions de financement pour l'économie européenne et à renforcer la protection

protéger l'économie européenne contre les fluctuations des taux de change, à garantir de meilleures conditions de financement pour l'économie européenne et à renforcer la protection contre les mesures étrangères;

contre les mesures étrangères; ***constate que l'importance internationale d'une monnaie ne résulte pas d'objectifs politiques, mais de la force économique, de la stabilité des prix, de la discipline budgétaire, de la sécurité juridique et de la confiance des acteurs du marché;***

Or. de

Amendement 30
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. considère que les principaux leviers permettant de renforcer le rôle international de l'euro, notamment une offre plus importante de dette commune de l'Union et une utilisation accrue de l'euro dans les transactions internationales, atténueraient également les effets défavorables de la hausse de l'euro en raison d'une demande accrue de cette monnaie, en absorbant plus efficacement les flux entrants et en réduisant le risque de change et les coûts de couverture;

Or. en

Amendement 31
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. estime, dans ce contexte, que ***l'internationalisation*** de l'euro a pour objet de renforcer son rôle au sein d'un	7. estime, dans ce contexte, que ***le rôle mondial*** de l'euro a pour objet de renforcer son rôle au sein d'un système

système monétaire international plus multipolaire;	monétaire international plus multipolaire;

Or. en

Amendement 32
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. considère que le renforcement du rôle international de l'euro, tel que le statut de monnaie de réserve, présente des avantages et des inconvénients; reconnaît que le statut de monnaie de réserve confère des avantages considérables, notamment une réduction des coûts d'emprunt, une protection contre l'instabilité des taux de change, un effet de levier géopolitique et des bénéfices de seigneuriage, mais qu'il s'accompagne également d'obligations et de contraintes structurelles; constate que les émetteurs de monnaies de réserve sont généralement tenus de fournir des actifs sûrs et disponibles à grande échelle aux marchés mondiaux, ce qui peut entraîner des déficits persistants des échanges courants, des pressions à la hausse soutenues sur la monnaie et une réduction de l'autonomie de la politique monétaire; souligne par conséquent que toute stratégie visant à renforcer le rôle international de l'euro doit être poursuivie sur la base d'une évaluation lucide de ses avantages et de ses coûts, et ne doit pas reposer sur l'hypothèse que le statut de monnaie de réserve est un bien absolu qu'il faut poursuivre à tout prix;

Or. en

Amendement 33
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que le renforcement du rôle international de l'euro ne devrait pas viser à remplacer une hégémonie monétaire par une autre, mais à promouvoir un système monétaire international plus équilibré, fondé sur des règles et multipolaire, reposant sur l'ouverture, la sécurité juridique, la responsabilité démocratique et la coopération multilatérale;

Or. en

Amendement 34
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que le renforcement du rôle mondial de l'euro ne proviendra pas uniquement des forces du marché, mais nécessitera une stratégie cohérente par laquelle les pouvoirs publics établiront les conditions d'une utilisation plus large de l'euro; observe que les États-Unis et la Chine poursuivent activement de telles stratégies en faveur de leurs monnaies;	8. souligne que le renforcement du rôle mondial de l'euro ne proviendra pas uniquement des forces du marché, mais nécessitera une stratégie cohérente ***et démocratiquement responsable*** par laquelle les pouvoirs publics établiront les conditions ***et les politiques*** d'une utilisation plus large de l'euro; observe que les États-Unis et la Chine poursuivent activement de telles stratégies en faveur de leurs monnaies; ***souligne que l'Union devrait anticiper les réactions potentielles de ces pays aux efforts visant à renforcer le rôle international de l'euro;***

Or. en

Amendement 35
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que le renforcement du rôle mondial de l'euro ne proviendra pas uniquement des forces du marché, mais nécessitera une stratégie cohérente par laquelle les pouvoirs publics établiront les conditions d'une utilisation plus large de l'euro; observe que les États-Unis et la Chine poursuivent activement de telles stratégies en faveur de leurs monnaies;	8. souligne que le renforcement du rôle mondial de l'euro ne proviendra pas uniquement des forces du marché, mais nécessitera une stratégie cohérente par laquelle les pouvoirs publics établiront les conditions d'une utilisation plus large de l'euro; observe que les États-Unis et la Chine poursuivent activement de telles stratégies en faveur de leurs monnaies; ***invite la Commission à cartographier en priorité les dépendances du secteur européen des services financiers à l'égard des pays tiers, en vue de détecter les vulnérabilités stratégiques et d'y apporter des réponses stratégiques ciblées;***

Or. en

Amendement 36
Pierre Pimpie, Enikő Győri, Tomáš Kubín, Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que ***le renforcement du rôle mondial de*** l'euro ***ne proviendra pas uniquement des forces du marché***, ***mais nécessitera*** une stratégie cohérente par laquelle les pouvoirs publics ***établiront*** les conditions d'une utilisation plus large de l'euro; observe que les États-Unis et la Chine poursuivent activement de telles stratégies en faveur de leurs monnaies;	8. souligne que ***le rôle international de*** l'euro ***devrait avant tout provenir de la confiance des marchés***, ***de la compétitivité économique et de la crédibilité budgétaire plutôt que d'une intervention politique excessive, ce qui nécessite en effet*** une stratégie cohérente par laquelle les pouvoirs publics ***établissent*** les conditions d'une utilisation plus large de l'euro ***tout en évitant les distorsions excessives du marché, la centralisation ou les charges réglementaires inutiles***; observe que les États-Unis et la Chine poursuivent

activement de telles stratégies en faveur de leurs monnaies;

Or. en

Amendement 37
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que le renforcement du rôle mondial de l'euro ne proviendra pas uniquement des forces du marché, mais nécessitera une stratégie cohérente ***par laquelle les pouvoirs publics établiront les conditions d'une utilisation plus large de l'euro***; observe que les États-Unis et la Chine poursuivent activement de telles stratégies en faveur de leurs monnaies;	8. souligne que le renforcement du rôle mondial de l'euro ne proviendra pas uniquement des forces du marché, mais nécessitera une stratégie cohérente ***et un cadre réglementaire solide axé sur le marché***; observe que les États-Unis et la Chine poursuivent activement de telles stratégies en faveur de leurs monnaies***, mais souligne que l'Union devrait mettre en place sa propre approche distincte sans chercher à imiter leurs modèles spécifiques***;

Or. en

Amendement 38
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que le renforcement du rôle ***mondial*** de l'euro ***ne proviendra pas uniquement des forces du*** marché***, mais nécessitera une stratégie cohérente par laquelle*** les pouvoirs publics ***établiront les conditions d'une utilisation plus large de l'euro; observe que les États-Unis et la Chine poursuivent activement de telles stratégies en faveur de leurs monnaies***;	8. souligne que le renforcement du rôle ***international*** de l'euro ***nécessite des conditions de*** marché ***solides, fondées sur la stabilité macroéconomique, la discipline budgétaire, la sécurité juridique, l'intégration des marchés des capitaux, la réduction des charges réglementaires et l'accroissement de la compétitivité de l'économie européenne ;***

	insiste sur le fait que les pouvoirs publics ***devraient se limiter à créer un cadre favorable, ouvert et concurrentiel, en évitant les mesures protectionnistes ou interventionnistes qui faussent le choix des agents économiques***;

Or. es

Amendement 39
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que le ***renforcement du*** rôle ***mondial*** de l'euro ***ne proviendra pas uniquement des forces du marché, mais nécessitera une stratégie cohérente par laquelle les pouvoirs publics établiront les conditions d'une utilisation plus large de l'euro***; observe que les États-Unis et la Chine poursuivent activement ***de telles*** stratégies en faveur de leurs monnaies;	8. souligne que le rôle de l'euro ***est avant tout déterminé par la confiance des marchés, la solidité des finances publiques, la compétitivité de l'économie réelle et le strict respect du mandat de la BCE; s'oppose à toute internationalisation de l'euro motivée par des considérations politiques, dans la mesure où elle implique de nouvelles interventions, des subventions ou une responsabilité conjointe***; observe que les États-Unis et la Chine poursuivent activement ***des*** stratégies en faveur de leurs monnaies;

Or. de

Amendement 40
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que la crédibilité internationale de l'euro repose en définitive sur la solidité des finances

publiques qui le sous-tendent; rappelle que la crédibilité d'un statut de monnaie repose sur la confiance, notamment dans la soutenabilité de la dette souveraine et dans la discipline budgétaire à long terme de la zone d'émission; avertit que les stratégies visant à renforcer le rôle mondial de l'euro qui reposent sur l'augmentation des émissions de dette commune ou le relâchement de la discipline budgétaire risquent de saper la crédibilité même qu'elles cherchent à démontrer; considère que l'adhésion aux règles budgétaires de l'Union, la réduction des niveaux d'endettement excessifs dans les États membres fortement endettés et le maintien d'un environnement macroéconomique stable ne constituent pas des obstacles au renforcement de l'euro international, mais bien ses conditions préalables;

Or. en

Amendement 41
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que le renforcement du rôle mondial de l'euro doit s'appuyer sur de véritables réformes et qu'il n'existe pas de solution rapide; constate que les fondements d'un tel rôle mondial comprennent la résilience économique, la croissance, la confiance et la crédibilité géopolitique; souligne que, pour cette raison, l'Union doit achever la mise en place de son marché unique, réduire considérablement la charge réglementaire, créer des marchés de capitaux profonds et intégrés, investir dans la défense, mettre en place des systèmes de retraite nationaux des

deuxième et troisième piliers et améliorer la viabilité budgétaire tant au niveau de l'Union qu'au niveau national; avertit que renforcer le rôle de l'euro sans résoudre ces problèmes fondamentaux ne fera que contribuer à la surévaluation de l'euro, ce qui nuirait à l'industrie et aux exportations européennes;

Or. en

Amendement 42
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que le renforcement du rôle international de l'euro nécessite une stratégie européenne cohérente associant les dimensions monétaire, financière, industrielle, technologique, commerciale et géopolitique; invite la Commission, l'Eurogroupe et la BCE, tout en respectant pleinement l'indépendance de la BCE, à établir un cadre permanent de coordination sur le rôle international de l'euro, y compris des rapports réguliers au Parlement et des objectifs stratégiques mesurables concernant la facturation commerciale, les infrastructures de paiement, la fourniture de liquidités et les financements libellés en euros;

Or. en

Amendement 43
Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que le rôle international de l'euro ne peut renforcer la viabilité que par des politiques macroéconomiques solides, une faible inflation, une prudence budgétaire et des marchés compétitifs ouverts, et non par le biais de politiques industrielles ou d'instruments de dette supranationaux; rappelle les avertissements des anciens présidents de la Deutsche Bundesbank quant à une dépendance excessive à l'égard des stratégies publiques qui brouillent la frontière entre politique monétaire et politique budgétaire.

Or. en

Amendement 44
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. craint que l'incapacité de l'UEM à parler d'une seule voix au sein des institutions internationales soit un frein au rôle international de l'euro;

Or. en

Amendement 45
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. invite le Parlement européen à renforcer son contrôle démocratique sur la stratégie de l'Union concernant le rôle

international de l'euro, notamment par le biais d'échanges réguliers avec la Commission, l'Eurogroupe et la BCE sur les dépendances monétaires extérieures, les infrastructures de paiement, les sanctions financières, les accords de liquidité et les évolutions monétaires numériques;

Or. en

Amendement 46
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. observe que l'importance mondiale d'une devise est directement liée au rôle que joue le pays émetteur dans le commerce mondial; souligne que l'Union, en tant que l'un des principaux blocs commerciaux mondiaux, retirerait des avantages du renforcement du rôle international de sa devise; souligne qu'encourager le choix de l'euro dans les échanges commerciaux réduira les risques liés au change et d'autres frais associés aux devises, en particulier pour les PME européennes;

Or. en

Amendement 47
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. estime que le renforcement du rôle international de l'euro nécessite son	9. estime que le renforcement du rôle international de l'euro nécessite une plus

utilisation plus large tout au long des chaînes de valeur transfrontières, ***ce qui concerne non seulement*** la facturation commerciale, ***mais aussi*** la capacité des acteurs du marché dans l'ensemble des juridictions à emprunter, prêter et régler en euros tout au long de ces chaînes;	large utilisation tout au long des chaînes de valeur transfrontières, ***mais souligne qu'il convient de prendre en considération les réalités du marché et d'éviter de créer des coûts supplémentaires ou des complexités en matière de couverture, notamment en ce qui concerne*** la facturation commerciale, ***tout en soutenant*** la capacité des acteurs du marché dans l'ensemble des juridictions à emprunter, prêter et régler en euros tout au long de ces chaînes;

Or. en

Amendement 48
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. estime que le renforcement du rôle international de l'euro nécessite son utilisation plus large tout au long des chaînes de valeur transfrontières, ce qui concerne non seulement la facturation commerciale, mais aussi la capacité des acteurs du marché dans l'ensemble des juridictions à emprunter, prêter et régler en euros tout au long de ces chaînes;	9. estime que le renforcement du rôle international de l'euro nécessite son utilisation plus large tout au long des chaînes de valeur transfrontières, ce qui concerne non seulement la facturation commerciale, mais aussi la capacité des acteurs du marché dans l'ensemble des juridictions à emprunter, prêter***, couvrir*** et régler en euros tout au long de ces chaînes;

Or. en

Amendement 49
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite la Commission à subordonner l'accès aux programmes d'investissement de l'Union à la	10. invite la Commission à subordonner l'accès aux programmes d'investissement de l'Union à la

facturation en euros tout au long des chaînes de valeur, à promouvoir l'utilisation de l'euro dans les accords commerciaux et à collaborer avec les acteurs industriels afin de renforcer son utilisation dans la facturation, les marchés publics et les paiements;	facturation en euros tout au long des chaînes de valeur, à promouvoir l'utilisation de l'euro dans les accords commerciaux et à collaborer avec les acteurs industriels afin de renforcer son utilisation dans la facturation, les marchés publics et les paiements; ***encourage la Commission à étudier des incitations ciblées pour la tarification et le règlement en euros des exportations de biens d'équipement de technologies propres, en particulier lorsque cela peut soutenir les chaînes de valeur stratégiques des technologies propres et les objectifs climatiques et industriels de l'Union;***

Or. en

Amendement 50
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite la Commission à ***subordonner l'accès aux programmes d'investissement de l'Union à la facturation en euros tout au long des*** chaînes de valeur***, à promouvoir l'utilisation de l'euro dans les accords commerciaux et à collaborer avec les acteurs industriels afin de renforcer son utilisation dans la facturation, les*** marchés ***publics et les paiements***;	10. invite la Commission à ***promouvoir l'utilisation volontaire de l'euro dans les*** chaînes de valeur ***transfrontières grâce à la suppression des obstacles réglementaires et à l'amélioration de la compétitivité des*** marchés ***financiers européens, de l'interopérabilité des systèmes de paiement et du développement d'instruments de financement en euros, en évitant les conditionnalités qui faussent les décisions commerciales des entreprises***;

Or. es

Amendement 51
Engin Eroglu

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite la Commission à ***subordonner l'accès aux*** programmes d'investissement de l'Union ***à la facturation en euros tout au long des chaînes de valeur, à promouvoir l'utilisation de l'euro dans les*** accords commerciaux ***et à collaborer avec les acteurs industriels afin de renforcer son utilisation dans la facturation, les marchés publics et les paiements***;	10. invite la Commission à ***promouvoir et à faciliter l'utilisation de l'euro dans les*** programmes d'investissement de l'Union ***et les*** accords commerciaux ***et souligne que de telles mesures devraient rester fondées sur des incitations et éviter toute conditionnalité rigide, afin de garantir que la compétitivité internationale des entreprises de l'Union et leur flexibilité opérationnelle dans les chaînes de valeur mondiales ne soient pas compromises***;

Or. en

Amendement 52
Pierre Pimpie, Enikő Győri, Tomáš Kubín, Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite la Commission à ***subordonner l'accès aux programmes d'investissement de l'Union*** à la facturation en euros tout au long des chaînes de valeur, à promouvoir l'utilisation de l'euro dans les accords commerciaux et à collaborer avec les acteurs industriels afin de renforcer son utilisation dans la facturation, les marchés publics et les paiements;	10. invite la Commission à ***encourager*** la facturation en euros tout au long des chaînes de valeur ***pour accéder aux programmes d'investissement de l'Union***, à promouvoir l'utilisation de l'euro dans les accords commerciaux et à collaborer avec les acteurs industriels afin de renforcer son utilisation dans la facturation, les marchés publics et les paiements;

Or. en

Amendement 53
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite la Commission à ***subordonner l'accès aux programmes d'investissement de l'Union à la facturation en euros tout au long des chaînes de valeur, à*** promouvoir l'utilisation de l'euro dans les accords commerciaux et à collaborer avec les acteurs industriels afin de renforcer son utilisation dans la facturation, les marchés publics et les paiements;	10. invite la Commission à promouvoir l'utilisation de l'euro dans les accords commerciaux et à collaborer avec les acteurs industriels afin de renforcer son utilisation dans la facturation, les marchés publics et les paiements;

Or. en

Amendement 54
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite la Commission à ***subordonner l'accès aux programmes d'investissement de l'Union à la facturation en euros tout au long des chaînes de valeur, à*** promouvoir l'utilisation de l'euro dans les accords commerciaux et à collaborer avec les acteurs industriels afin de renforcer son utilisation dans la facturation, les marchés publics et les paiements;	10. invite la Commission à promouvoir l'utilisation de l'euro dans les accords commerciaux et à collaborer avec les acteurs industriels afin de renforcer son utilisation dans la facturation, les marchés publics et les paiements;

Or. en

Amendement 55
Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***invite la Commission à***	10. ***encourage un élargissement de***

subordonner l'accès aux programmes ***d'investissement*** de l'Union à la facturation en euros ***tout au long des chaînes de valeur, à promouvoir l'utilisation de l'euro dans les accords commerciaux et à collaborer avec les acteurs industriels afin de renforcer son utilisation dans la facturation, les marchés publics et les paiements;***

l'utilisation volontaire de l'euro dans la facturation commerciale grâce au renforcement de la compétitivité économique, la stabilité des prix et des marchés liquides profonds; s'oppose à ce que l'accès aux programmes de l'Union ***soit subordonné*** à la facturation en euros***, car cela constitue une distorsion du marché et réduit la flexibilité des entreprises européennes.***

Or. en

Amendement 56
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite la Commission à ***subordonner l'accès aux programmes d'investissement de l'Union à la facturation en euros tout au long des chaînes de valeur, à*** promouvoir l'utilisation de l'euro dans les accords commerciaux et à collaborer avec les acteurs industriels afin de renforcer son utilisation dans la facturation, les marchés publics et les paiements;	10. invite la Commission à promouvoir l'utilisation de l'euro ***tout au long des chaînes de valeur,*** dans les accords commerciaux et à collaborer avec les acteurs industriels afin de renforcer son utilisation dans la facturation, les marchés publics et les paiements;

Or. en

Amendement 57
Ľudovít Ódor, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite la Commission à subordonner l'accès aux programmes d'investissement de l'Union à la	10. invite la Commission à subordonner l'accès aux programmes d'investissement de l'Union à la

facturation en euros tout au long des chaînes de valeur, à promouvoir l'utilisation de l'euro dans les accords commerciaux et à collaborer avec les acteurs industriels afin de renforcer son utilisation dans la facturation, les marchés publics et les paiements;	facturation en euros tout au long des chaînes de valeur, à promouvoir ***activement*** l'utilisation de l'euro ***par le biais d'avantages*** dans les accords commerciaux et à collaborer avec les acteurs industriels afin de renforcer son utilisation dans la facturation, les marchés publics et les paiements;

Or. en

Amendement 58
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la Commission à promouvoir systématiquement l'utilisation de l'euro tout au long des chaînes de valeur européennes et internationales en liant les programmes d'investissement de l'Union, les crédits à l'exportation, les garanties, le financement des infrastructures et les marchés publics, à la facturation, au financement et au règlement libellés en euros, en particulier dans les secteurs stratégiques tels que l'énergie, les matières premières critiques, la défense, l'infrastructure numérique et les technologies propres;

Or. en

Amendement 59
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne qu'une proportion plus

importante de contrats énergétiques et de défense négociés en euros pourrait renforcer le rôle international de la monnaie unique et soutient par conséquent les politiques qui contribuent à cet objectif;

Or. en

Amendement 60
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne qu'une proportion plus importante de contrats énergétiques et de défense négociés en euros pourrait renforcer le rôle international de la monnaie unique et soutient par conséquent les politiques qui contribuent à cet objectif;

Or. en

Amendement 61
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. invite la Commission, la BEI et les banques de développement nationales à mettre en place des instruments européens de financement du commerce extérieur et de crédit à l'exportation libellés en euros, en vue de réduire la dépendance excessive à l'égard des financements en dollars dans les flux de commerce extérieur et d'investissement liés à l'Union;

Or. en

Amendement 62
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. invite la Commission à promouvoir l'utilisation de l'euro dans les contrats à long terme relatifs à l'énergie, aux matières premières critiques, aux transports, aux passations des marchés de défense et aux projets d'infrastructures stratégiques impliquant l'Union ou soutenus par des instruments de financement de l'Union, afin de renforcer la résilience des chaînes de valeur européennes et de réduire l'exposition excessive aux risques de change et aux risques géopolitiques liés aux devises des pays tiers;

Or. en

Amendement 63
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros nécessitent une infrastructure publique européenne souveraine pour les paiements et les règlements numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise, avec, au cœur de cette infrastructure, une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) européenne;	11. souligne que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros nécessitent une infrastructure publique européenne souveraine pour les paiements et les règlements numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise, avec, au cœur de cette infrastructure, une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) européenne; ***se***

félicite, à cet égard, des discussions sur l'euro numérique qui se tiennent actuellement; souligne que, dans un contexte d'incertitude géopolitique croissante et de dépendance à l'égard d'infrastructures de paiement non européennes, l'euro numérique renforcera la souveraineté monétaire de l'Union et soutiendra la résilience du marché unique; souligne par conséquent l'importance de conclure rapidement les négociations relatives au règlement sur l'euro numérique afin de garantir la mise en place d'une solution de paiement numérique publique et paneuropéenne;

Or. en

Amendement 64
Ľudovít Ódor, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros nécessitent une infrastructure publique européenne souveraine pour les paiements et les règlements numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise, avec, au cœur de cette infrastructure, une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) européenne;	11. souligne que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros nécessitent une infrastructure publique européenne souveraine pour les paiements et les règlements numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise, avec, au cœur de cette infrastructure, une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) européenne; ***considère que les monnaies à succès au niveau mondial dépendent de plus en plus, non seulement des transactions directes, mais aussi de réseaux et d'infrastructures bien développés, ce qui est particulièrement pertinent en ce qui concerne les infrastructures de paiement de gros, les interfaces de paiement de détail et les écosystèmes d'innovation du secteur privé; invite l'Union à déployer une stratégie globale pour permettre aux***

solutions de paiement innovantes d'améliorer la résilience, la connectivité et l'expérience client;

Or. en

Amendement 65
Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***souligne*** que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros ***nécessitent une infrastructure publique européenne souveraine pour les paiements et les règlements numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise, avec, au cœur de cette infrastructure,*** une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) ***européenne***;	11. ***considère*** que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros ***devraient principalement s'appuyer sur les solutions des marchés privés compétitifs et sur les infrastructures de marché existantes. constate qu'***une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) ***soulève d'importantes préoccupations en matière de vie privée, de stabilité financière et d'indépendance de la banque centrale***; ***estime donc que le développement d'une MNBC de détail devrait être reconsidéré et recommande une étude prudente et limitée des initiatives en matière d'euro numérique réservées au gros, sous réserve de solides garanties contre le financement monétaire et les risques de surveillance.***

Or. en

Amendement 66
Nikos Papandreou, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros nécessitent une infrastructure publique européenne	11. souligne que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros nécessitent une infrastructure publique européenne

souveraine pour les paiements et les règlements numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise, avec, au cœur de cette infrastructure, une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) européenne;

souveraine pour les paiements et les règlements numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise, avec, au cœur de cette infrastructure, une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) européenne; ***considère que l'euro numérique est le niveau d'infrastructure fondamental dont dépend l'internationalisation de l'euro, car un euro qui fonctionne sur des systèmes de paiement de pays tiers reste structurellement exposé à un effet de levier extraterritorial;***

Or. en

Amendement 67
Pierre Pimpie, Enikő Győri, Tomáš Kubín, Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***souligne*** que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros ***nécessitent*** une infrastructure publique européenne souveraine pour les paiements et les règlements numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise***, avec,au cœur de cette infrastructure,*** une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) européenne;	11. ***constate*** que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros ***pourraient profiter d'***une infrastructure publique européenne souveraine pour les paiements et les règlements numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise***; constate en outre qu'***une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) européenne ***pourrait contribuer à une telle infrastructure, à condition qu'elle préserve la vie privée des citoyens, garantisse un accès continu aux espèces et reste strictement volontaire pour les utilisateurs au détail***;

Or. en

Amendement 68
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros nécessitent une infrastructure publique européenne souveraine pour les paiements et les règlements numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise, avec, au cœur de cette infrastructure, une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) européenne;	11. souligne que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros nécessitent une infrastructure publique européenne souveraine pour les paiements et les règlements numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise, avec, au cœur de cette infrastructure, une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) européenne***, tout en préservant la stabilité financière, la vie privée, la cybersécurité et le rôle des institutions financières privées dans l'écosystème des paiements***;

Or. en

Amendement 69
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que ***l'emprunt, le prêt et le règlement en euros nécessitent une infrastructure publique européenne souveraine pour les*** paiements et ***les*** règlements ***numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise, avec, au cœur de cette infrastructure, une*** monnaie numérique de banque centrale ***(MNBC)*** européenne;	11. souligne que ***le renforcement des*** paiements et ***des*** règlements ***transfrontières en euros nécessite une infrastructure de paiement européenne moderne et interopérable; souligne que toute*** monnaie numérique de banque centrale européenne ***doit compléter et non remplacer les solutions de paiement existantes basées sur le marché et doit être soumise à des garanties solides en matière de protection de la vie privée, à des limites de détention appropriées et à des restrictions claires afin d'éviter la désintermédiation du secteur bancaire***;

Or. en

Amendement 70
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros nécessitent une infrastructure publique européenne souveraine pour ***les paiements et*** les règlements numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise, avec, au cœur de cette infrastructure, une monnaie numérique de banque centrale (***MNBC***) européenne;	11. souligne que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros nécessitent une infrastructure publique européenne souveraine pour les règlements numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise, avec, au cœur de cette infrastructure, une monnaie numérique de banque centrale ***de gros*** (***MNBC-G***) européenne; ***salue, à cet égard, les initiatives globales de la BCE, notamment Pontes et Appia; soutient l'accélération de leur mise en œuvre;***

Or. en

Amendement 71
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros nécessitent une infrastructure publique européenne souveraine pour les paiements et les règlements numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise***, avec, au cœur de cette infrastructure, une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) européenne***;	11. souligne que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros nécessitent une infrastructure publique européenne souveraine pour les paiements et les règlements numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise;

Or. de

Amendement 72
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros nécessitent une infrastructure publique européenne souveraine pour les paiements et les règlements numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise***, *avec, au cœur de cette infrastructure, une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) européenne***;	11. souligne que l'emprunt, le prêt et le règlement en euros nécessitent une infrastructure publique européenne souveraine pour les paiements et les règlements numériques, qui garantisse l'interopérabilité et la rapidité dans les transactions transfrontières devise contre devise***; invite la BCE à maintenir l'équilibre entre innovation et stabilité financières***;

Or. en

Amendement 73
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. rappelle que la zone euro bénéficie déjà d'une infrastructure de paiement importante et mature, qui comprend l'espace unique de paiement en euros (SEPA), le système de règlement brut en temps réel T2 géré par l'Eurosystème, la plateforme de règlement des titres TARGET2-Securities et l'infrastructure de règlement des paiements instantanés TIPS; salue le déploiement rapide des virements SEPA instantanés, accéléré par le règlement sur les paiements instantanés, qui permet à des millions de citoyens et d'entreprises de l'Union d'effectuer des paiements en euros en temps réel; considère que le renforcement

du rôle international de l'euro devrait s'appuyer sur ces fondements existants, qui constituent déjà une infrastructure de paiement européenne solide, interopérable et largement publique, plutôt que de partir du principe que l'Europe se trouve dans une situation de déficit infrastructurel;

Or. en

Amendement 74
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne que les infrastructures de paiement européennes devraient être considérées comme des infrastructures publiques stratégiques; demande l'accélération de l'interconnexion du système TIPS avec les systèmes de paiement fiables des pays voisins, des pays candidats et des régions partenaires stratégiques, afin de faciliter les paiements transfrontières rapides, peu coûteux et libellés en euros et de renforcer l'utilisation internationale de l'euro;

Or. en

Amendement 75
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. souligne que le rôle international de l'euro dépend de plus en plus de la capacité de l'Europe à développer des

infrastructures numériques et financières autonomes, y compris des technologies de paiement, des infrastructures en nuage, des systèmes de règlement tokenisés et des cadres d'identité numérique sécurisés régis par des règles et une supervision européennes;

Or. en

Amendement 76
Nikos Papandreou, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. soutient fermement la mise en place d'une MNBC européenne conçue sans restrictions injustifiées quant à son utilisation au détail et sans empêcher sa fonctionnalité de gros; salue, à cet égard, les initiatives globales de la BCE, notamment Pontes et Appia; soutient l'accélération de leur mise en œuvre;	12. soutient fermement la mise en place d'une MNBC européenne conçue sans restrictions injustifiées quant à son utilisation au détail et sans empêcher sa fonctionnalité de gros; ***réaffirme son soutien total et inconditionnel au déploiement de l'euro numérique en tant qu'instrument prioritaire de la souveraineté monétaire européenne et pilier de l'architecture internationale de l'euro;*** salue, à cet égard, les initiatives globales de la BCE, notamment Pontes et Appia; soutient l'accélération de leur mise en œuvre;

Or. en

Amendement 77
Ľudovít Ódor, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. soutient fermement la mise en place d'une MNBC européenne conçue sans	12. soutient fermement la mise en place d'une MNBC européenne conçue sans

restrictions injustifiées quant à son utilisation au détail et sans empêcher sa fonctionnalité de gros; salue, à cet égard, les initiatives globales de la BCE, notamment Pontes et Appia; soutient l'accélération de leur mise en œuvre;	restrictions injustifiées quant à son utilisation au détail et sans empêcher sa fonctionnalité de gros; salue, à cet égard, les initiatives globales de la BCE, notamment Pontes et Appia; soutient l'accélération de leur mise en œuvre; ***estime qu'il s'agit là d'éléments essentiels qui servent de base aux innovations et aux services financiers futurs du secteur privé; souligne que ces éléments viennent renforcer l'autonomie stratégique de l'Union;***

Or. en

Amendement 78
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***soutient fermement la mise en place d'une MNBC européenne conçue sans restrictions injustifiées quant à son utilisation au détail et sans empêcher sa fonctionnalité de gros***; ***salue, à cet égard, les initiatives globales de la BCE, notamment Pontes et Appia; soutient l'accélération de leur mise en œuvre;***	12. ***souligne le rôle que joue la BCE pour préserver la confiance dans l'euro et protéger la souveraineté monétaire***;

Or. en

Amendement 79
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. soutient fermement la mise en place d'une ***MNBC*** européenne ***conçue sans restrictions injustifiées quant à son***	12. soutient fermement la mise en place d'une ***infrastructure de paiement numérique*** européenne ***souveraine pour***

utilisation au détail ***et sans empêcher sa fonctionnalité de gros***; ***salue, à cet égard, les initiatives globales de la BCE, notamment Pontes et Appia; soutient l'accélération de leur mise en œuvre;***	***une*** utilisation au détail;

Or. en

Amendement 80
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. soutient fermement la mise en place d'une MNBC européenne conçue sans restrictions injustifiées quant à son utilisation au détail et sans empêcher sa fonctionnalité de gros; salue, à cet égard, les initiatives globales de la BCE, notamment Pontes et Appia; soutient l'accélération de leur mise en œuvre;	12. soutient fermement la mise en place d'une MNBC européenne conçue sans restrictions injustifiées quant à son utilisation au détail et sans empêcher sa fonctionnalité de gros; salue, à cet égard, les initiatives globales de la BCE, notamment Pontes et Appia; soutient l'accélération de leur mise en œuvre; ***souligne l'importance de l'interopérabilité avec les autres systèmes de règlement internationaux;***

Or. en

Amendement 81
Jussi Saramo, Gaetano Pedulla', Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. soutient fermement la mise en place d'une MNBC européenne conçue sans restrictions injustifiées quant à son utilisation au détail et sans empêcher sa fonctionnalité de gros; salue, à cet égard, les initiatives globales de la BCE, notamment Pontes et Appia; soutient	12. soutient fermement la mise en place d'une MNBC européenne conçue sans restrictions injustifiées quant à son utilisation au détail et sans empêcher sa fonctionnalité de gros; salue, à cet égard, les initiatives globales de la BCE, notamment Pontes et Appia; soutient

l'accélération de leur mise en œuvre;	l'accélération de leur mise en œuvre; ***demande une participation active aux projets d'interopérabilité entre banques centrales;***

Or. en

Amendement 82
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. soutient fermement la mise en place d'***une MNBC européenne conçue sans restrictions injustifiées quant à son utilisation au détail et*** sans empêcher sa fonctionnalité de gros; salue, à cet égard, les initiatives globales de la BCE, notamment Pontes et Appia; soutient l'accélération de leur mise en œuvre;	12. soutient fermement la mise en place d'***un euro numérique*** sans empêcher sa fonctionnalité de gros; salue, à cet égard, les initiatives globales de la BCE, notamment Pontes et Appia; soutient l'accélération de leur mise en œuvre;

Or. en

Amendement 83
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. soutient ***fermement la mise en place*** d'une MNBC européenne ***conçue sans restrictions injustifiées quant à son utilisation au détail et sans empêcher sa fonctionnalité*** de gros; salue***, à cet égard,*** les initiatives globales de la BCE, notamment Pontes et Appia***; soutient l'accélération de*** leur mise en œuvre;	12. soutient ***le développement*** d'une MNBC européenne ***qui renforce le rôle international de l'euro sur les marchés*** de gros; salue les initiatives globales de la BCE, notamment Pontes et Appia***, et demande*** leur mise en œuvre ***rapide et ordonnée***;

Or. en

Amendement 84
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***soutient fermement la mise en place d'une MNBC européenne conçue sans restrictions injustifiées quant à son utilisation au détail et sans empêcher sa fonctionnalité de gros; salue, à cet égard, les initiatives globales de la BCE, notamment Pontes et Appia; soutient l'accélération de leur mise en œuvre***;	12. ***s'oppose à l'introduction d'un euro numérique comme moyen de paiement obligatoire ou privilégié par l'État; souligne que l'argent liquide doit être protégé durablement en tant que moyen de paiement légal et que toute innovation en matière de paiement numérique doit être mise en œuvre par le secteur privé, sur une base volontaire, en conformité avec la protection des données et sans fonction de surveillance ou de contrôle***;

Or. de

Amendement 85
Pierre Pimpie, Enikő Győri, Tomáš Kubín, Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***soutient fermement*** la mise en place d'une MNBC européenne ***conçue sans restrictions injustifiées quant à son utilisation au détail et sans empêcher sa fonctionnalité de gros; salue, à cet égard, les*** initiatives globales de la BCE***, notamment*** Pontes et Appia; ***soutient l'accélération de leur mise en œuvre***;	12. ***prend note du projet en cours pour*** la mise en place d'une MNBC européenne***, y compris des*** initiatives globales de la BCE ***telles que*** Pontes et Appia; ***demande des garanties claires en matière de respect de la vie privée, de cybersécurité, de stabilité financière et de disponibilité continue des espèces***;

Or. en

Amendement 86

Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 12 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	invite la Commission à continuer de promouvoir le rôle international de l'euro en mettant en place une stratégie véritablement globale visant à renforcer l'efficacité et la compétitivité des marchés des capitaux de l'Union; souligne la nécessité de faire progresser la tokenisation des marchés financiers de manière équilibrée, notamment en permettant aux actifs et aux espèces de rester sur la chaîne; fait remarquer que, pour assurer la stabilité financière, les émetteurs d'actifs de règlement libellés en euros sur la chaîne devraient avoir un accès direct ou indirect aux liquidités de la banque centrale;

Or. en

Amendement 87
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. fait valoir qu'un système de paiement numérique international bon marché en euros, tel qu'un euro numérique hautement interopérable, éliminerait les frictions et les coûts injustifiés liés aux flux de transferts de fonds; souligne que la fourniture de ce service créerait une incitation économique ascendante significative pour que les ménages résidents et étrangers adoptent l'euro numérique, élargissant ainsi de manière organique l'influence mondiale de l'euro;

Or. en

Amendement 88
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. insiste sur le fait que l'euro numérique devrait contribuer à préserver la souveraineté monétaire européenne dans un système financier de plus en plus numérique, en renforçant le rôle des fonds publics dans les paiements de détail et de gros, en réduisant la dépendance à l'égard des systèmes de paiement privés non européens et en soutenant l'utilisation internationale de l'euro dans les transactions transfrontières;

Or. en

Amendement 89
Ľudovít Ódor, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. estime que la tokenisation des actifs libellés en euros pourrait représenter une autre occasion de renforcer le rôle mondial de l'euro; fait remarquer que l'avantage du pionnier pourrait être considérable, en particulier s'il peut conduire à une utilisation transfrontière généralisée des systèmes de paiement et de règlement tokenisés libellés en euros;

Or. en

Amendement 90
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. avertit que l'expansion rapide des cryptomonnaies stables libellées en dollars américains pourrait renforcer la dollarisation numérique, accroître la dépendance structurelle à l'égard des marchés financiers américains et affaiblir la souveraineté monétaire, tant au sein de l'Union, que dans les économies partenaires; invite la Commission et la BCE à veiller à ce que l'Union mette en place d'autres options crédibles de paiements numériques libellés en euros, publiques et réglementées;

Or. en

Amendement 91
Nikos Papandreou, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que le renforcement du rôle de l'euro tout au long des chaînes de valeur transfrontières suppose de poursuivre le développement des lignes de swap bilatérales avec les États membres de l'Union, lesquelles restent actuellement limitées; souligne que le fait d'étendre aux juridictions partenaires, y compris dans les pays du Sud global, les dispositifs internationaux de soutien à la liquidité de l'Eurosystème peut contribuer à préserver la liquidité de l'euro à l'étranger et, partant, à renforcer l'utilisation offshore de l'euro;	13. souligne que le renforcement du rôle de l'euro tout au long des chaînes de valeur transfrontières suppose de poursuivre le développement des lignes de swap bilatérales avec les États membres de l'Union, lesquelles restent actuellement limitées; souligne que le fait d'étendre aux juridictions partenaires, y compris dans les pays du Sud global, les dispositifs internationaux de soutien à la liquidité de l'Eurosystème peut contribuer à préserver la liquidité de l'euro à l'étranger et, partant, à renforcer l'utilisation offshore de l'euro;

salue la facilité de mise en pension de l'Eurosystème dans le cadre de l'EUREP, qui contribue à la fourniture de liquidités en euros à l'étranger, tout en constatant que ses exigences en matière de garanties limitent son accessibilité aux banques centrales qui sont en train de constituer des réserves en euros plutôt qu'à celles qui en détiennent déjà; invite la BCE à rendre compte chaque année au Parlement des critères appliqués pour déterminer l'éligibilité aux lignes de swap, et à évaluer si ces critères servent l'objectif d'internationalisation de l'euro de manière adéquate, y compris en ce qui concerne le Sud global;

Or. en

Amendement 92
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que le renforcement du rôle de l'euro tout au long des chaînes de valeur transfrontières suppose de poursuivre ***le développement*** des lignes de swap bilatérales avec les États membres de l'Union, lesquelles restent actuellement limitées; souligne que le fait d'étendre aux juridictions partenaires***, y compris dans les pays du Sud global,*** les dispositifs internationaux de soutien à la liquidité de l'Eurosystème peut contribuer à préserver la liquidité de l'euro à l'étranger et, partant, à renforcer l'utilisation offshore de l'euro;	13. souligne que le renforcement du rôle de l'euro tout au long des chaînes de valeur transfrontières suppose de poursuivre ***l'expansion*** des lignes de swap bilatérales avec les États membres de l'Union ***et à l'international***, lesquelles restent actuellement limitées; souligne que le fait d'étendre aux juridictions partenaires les dispositifs internationaux de soutien à la liquidité de l'Eurosystème peut contribuer à préserver la liquidité de l'euro à l'étranger et, partant, à renforcer l'utilisation offshore de l'euro; ***met en évidence que les lignes de liquidité, telles que les lignes de pension, ne remplacent pas les lignes de swap de change permanentes, qui sont essentielles pour favoriser une confiance profonde dans la disponibilité de l'euro à l'échelle***

mondiale;

Or. en

Amendement 93
Jussi Saramo

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que le renforcement du rôle de l'euro tout au long des chaînes de valeur transfrontières suppose de poursuivre le développement des lignes de swap bilatérales avec les États membres de l'Union, ***lesquelles*** restent ***actuellement*** limitées; souligne que le fait d'étendre aux juridictions partenaires, y compris dans les pays du Sud global, les dispositifs internationaux de soutien à la liquidité de l'Eurosystème peut contribuer à préserver la liquidité de l'euro à l'étranger et, partant, à renforcer l'utilisation offshore de l'euro;	13. souligne que le renforcement du rôle de l'euro tout au long des chaînes de valeur transfrontières suppose de poursuivre le développement des lignes de swap bilatérales avec les États membres de l'Union***; regrette que la BCE ne gère qu'un petit nombre de lignes de swap bilatérales qui*** restent limitées; souligne que le fait d'étendre aux juridictions partenaires, y compris dans les pays du Sud global, les dispositifs internationaux de soutien à la liquidité de l'Eurosystème peut contribuer à préserver la liquidité de l'euro à l'étranger et, partant, à renforcer l'utilisation offshore de l'euro; ***reconnaît que l'Ukraine ne dispose pas de ligne de swap avec la BCE et qu'une telle ligne contribuerait à réduire les tensions sur le marché des changes de l'Ukraine;***

Or. en

Amendement 94
Ľudovít Ódor, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***souligne que le renforcement du rôle de l'euro tout au long des chaînes de valeur transfrontières suppose de***	13. ***salue le renforcement de la facilité de mise en pension de l'Eurosystème pour les banques centrales (EUREP), qui offre***

poursuivre le développement des lignes de swap bilatérales avec les États membres de l'Union, lesquelles restent actuellement limitées; souligne que le fait d'étendre aux juridictions partenaires, y compris dans les pays du Sud global, les dispositifs internationaux de soutien à la liquidité de l'Eurosystème peut contribuer à préserver la liquidité de l'euro à l'étranger et, partant, ***à renforcer*** l'utilisation offshore de l'euro;

en principe un accès permanent aux liquidités en euros à toutes les banques centrales internationales; estime qu'il s'agit d'un outil essentiel pour préserver la liquidité de l'euro à l'étranger***, ainsi que la stabilité financière au sein de la zone euro*** et, partant, ***pour renforcer*** l'utilisation offshore de l'euro;

Or. en

Amendement 95
Pierre Pimpie, Auke Zijlstra, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que le renforcement du rôle de l'euro tout au long des chaînes de valeur transfrontières suppose de poursuivre le développement des lignes de swap bilatérales avec les États membres de l'Union, lesquelles restent actuellement limitées; souligne que le fait d'étendre aux juridictions partenaires***, y compris dans les pays du Sud global,*** les dispositifs internationaux de soutien à la liquidité de l'Eurosystème peut contribuer à préserver la liquidité de l'euro à l'étranger et, partant, à renforcer l'utilisation offshore de l'euro;	13. souligne que le renforcement du rôle de l'euro tout au long des chaînes de valeur transfrontières suppose de poursuivre le développement des lignes de swap bilatérales avec les États membres de l'Union, lesquelles restent actuellement limitées; souligne que le fait d'étendre aux juridictions partenaires les dispositifs internationaux de soutien à la liquidité de l'Eurosystème***, lorsque de tels accords servent clairement les intérêts stratégiques et économiques de l'Union et de ses États membres,*** peut contribuer à préserver la liquidité de l'euro à l'étranger et, partant, à renforcer l'utilisation offshore de l'euro;

Or. en

Amendement 96
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que le renforcement du rôle de l'euro tout au long des chaînes de valeur transfrontières suppose de poursuivre le développement des lignes de swap bilatérales avec les États membres de l'Union, lesquelles restent actuellement limitées; ***souligne que le fait d'étendre aux juridictions partenaires, y compris dans les pays du Sud global, les*** dispositifs ***internationaux*** de soutien à la liquidité de l'Eurosystème ***peut contribuer à préserver la liquidité de l'euro à l'étranger et, partant, à renforcer l'utilisation offshore de l'euro***;	13. souligne que le renforcement du rôle de l'euro tout au long des chaînes de valeur transfrontières suppose de poursuivre le développement des lignes de swap bilatérales avec les États membres de l'Union, lesquelles restent actuellement limitées; ***met en garde contre l'élargissement des*** dispositifs de soutien à la liquidité de l'Eurosystème ***à des pays tiers, dans la mesure où cela entraînerait des risques de responsabilité pour les contribuables des États membres ou un détournement des instruments de politique monétaire***;

Or. de

Amendement 97
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que le renforcement du rôle de l'euro tout au long des chaînes de valeur transfrontières suppose de poursuivre le développement des lignes de swap bilatérales avec les États membres de l'Union, lesquelles restent actuellement limitées; souligne que le fait d'étendre aux juridictions partenaires***, y compris dans les pays du Sud global,*** les dispositifs internationaux de soutien à la liquidité de l'Eurosystème peut contribuer à préserver la liquidité de l'euro à l'étranger et, partant, à renforcer l'utilisation offshore de l'euro;	13. souligne que le renforcement du rôle de l'euro tout au long des chaînes de valeur transfrontières suppose de poursuivre le développement des lignes de swap bilatérales avec les États membres de l'Union, lesquelles restent actuellement limitées; souligne que le fait d'étendre aux juridictions partenaires les dispositifs internationaux de soutien à la liquidité de l'Eurosystème peut contribuer à préserver la liquidité de l'euro à l'étranger et, partant, à renforcer l'utilisation offshore de l'euro;

Or. en

Amendement 98
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. salue l'élargissement de la facilité de mise en pension de la BCE pour la fourniture de liquidités en euros (EUREP); regrette toutefois la transparence limitée des données hebdomadaires agrégées, au lieu de transmettre des données détaillées concernant l'accès de chaque banque centrale à l'EUREP; souligne les conséquences diplomatiques, commerciales et géopolitiques de l'octroi de lignes de pension et de swap à des pays spécifiques; invite la BCE à divulguer des informations périodiques par pays dans un délai raisonnable; invite la BCE à consulter et à informer de manière adéquate les autres institutions de l'Union dans le cadre du processus décisionnel relatif à l'octroi de ces facilités de trésorerie;

Or. en

Amendement 99
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne que le rôle international de l'euro dépend de la disponibilité des liquidités en euros en période de tensions; invite la BCE, tout en préservant son indépendance, à poursuivre le développement d'un cadre transparent et stratégiquement cohérent pour les facilités de trésorerie en euros, les lignes de pension et de swap avec les pays voisins, les pays candidats et les

partenaires stratégiques, en vue de soutenir la stabilité financière, l'intégration commerciale et l'utilisation offshore de l'euro;

Or. en

Amendement 100
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. salue la mise en place de multiples systèmes de paiement européens privés visant à devenir des réseaux de paiement paneuropéens, souverains et interopérables, capables de concurrencer efficacement les systèmes de cartes internationaux établis dans des pays tiers; souligne la complémentarité de ces initiatives privées et de l'euro numérique pour les citoyens européens;

Or. en

Amendement 101
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. souligne que la mise en place d'un cadre de liquidité de l'euro plus stratégique favoriserait la facturation et les règlements libellés en euros, renforcerait la stabilité financière des économies partenaires, contribuerait à prévenir les pressions perturbatrices sur les taux de change dans les pays et territoires étroitement liés à l'euro, y

compris ceux qui maintiennent un ancrage à l'euro, améliorerait la liquidité mondiale des obligations d'État européennes et réduirait le risque que les tensions sur les marchés nuisent à la transmission de la politique monétaire;

Or. en

Amendement 102
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. considère que les pays candidats et les partenaires proches devraient bénéficier d'une intégration financière renforcée avec la zone euro, notamment d'un meilleur accès aux infrastructures de paiement en euros, aux facilités de trésorerie et aux mécanismes de financement libellés en euros, afin de renforcer la convergence économique et de réduire la dépendance structurelle à l'égard des monnaies de pays tiers;

Or. en

Amendement 103
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quater. souligne que l'Union devrait renforcer la coopération monétaire et financière avec les pays partenaires d'Afrique, de la région méditerranéenne, d'Amérique latine et du Sud global, par le biais de financements

	libellés en euros, d'une coopération en matière de paiement, d'investissements dans les infrastructures et d'accords de liquidité, en vue de promouvoir un système monétaire international plus équilibré et plus résilient;

Or. en

Amendement 104
Markus Ferber

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
Vers des actifs sûrs de l'UE	***supprimé***

Or. en

Amendement 105
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
Vers des actifs sûrs de l'UE	***Approfondissement des marchés européens des capitaux***

Or. en

Amendement 106
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
Vers des ***actifs sûrs de l'UE***	Vers des ***finances publiques stables***

Or. en

Amendement 107
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande la mise au point d'un actif sûr européen commun, profond et liquide en tant que condition préalable essentielle au renforcement du rôle international de l'euro; souligne que des actifs sûrs de l'Union peuvent fournir des garanties de qualité sur les marchés internationaux de mise en pension et offrir un coussin de liquidités libellé en euros parallèlement à des dispositifs publics de soutien; souligne qu'au sein de l'Union, ces actifs réduiraient les coûts de financement, contribueraient à créer une véritable courbe des rendements obligataires européens, ce qui approfondirait l'intégration des marchés des capitaux et affaiblirait le lien entre banques et émetteurs souverains;	***supprimé***

Or. en

Amendement 108
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande la mise au point d'un actif sûr européen commun, profond et liquide en tant que condition préalable essentielle au renforcement du rôle international de l'euro; souligne que des actifs sûrs de l'Union peuvent fournir des	***supprimé***

garanties de qualité sur les marchés internationaux de mise en pension et offrir un coussin de liquidités libellé en euros parallèlement à des dispositifs publics de soutien; souligne qu'au sein de l'Union, ces actifs réduiraient les coûts de financement, contribueraient à créer une véritable courbe des rendements obligataires européens, ce qui approfondirait l'intégration des marchés des capitaux et affaiblirait le lien entre banques et émetteurs souverains;

Or. en

Amendement 109
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande la mise au point d'un actif sûr européen commun, profond et liquide en tant que condition préalable essentielle au renforcement du rôle international de l'euro; souligne que des actifs sûrs de l'Union peuvent fournir des garanties de qualité sur les marchés internationaux de mise en pension et offrir un coussin de liquidités libellé en euros parallèlement à des dispositifs publics de soutien; souligne qu'au sein de l'Union, ces actifs réduiraient les coûts de financement, contribueraient à créer une véritable courbe des rendements obligataires européens, ce qui approfondirait l'intégration des marchés des capitaux et affaiblirait le lien entre banques et émetteurs souverains;	***supprimé***

Or. en

Amendement 110

Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande la mise au point d'un actif sûr européen commun, profond et liquide en tant que condition préalable essentielle au renforcement du rôle international de l'euro; souligne que des actifs sûrs de l'Union peuvent fournir des garanties de qualité sur les marchés internationaux de mise en pension et offrir un coussin de liquidités libellé en euros parallèlement à des dispositifs publics de soutien; souligne qu'au sein de l'Union, ces actifs réduiraient les coûts de financement, contribueraient à créer une véritable courbe des rendements obligataires européens, ce qui approfondirait l'intégration des marchés des capitaux et affaiblirait le lien entre banques et émetteurs souverains;	***supprimé***
	(Les actifs sûrs communs assortis d'une dette mutualisée sapent la responsabilité budgétaire nationale et créent des incitations perverses.)

Or. en

Amendement 111
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande la mise au point d'un actif sûr européen commun, profond et liquide en tant que condition préalable essentielle au renforcement du rôle international de l'euro; souligne que des actifs sûrs de l'Union peuvent fournir des garanties de qualité sur les marchés	***supprimé***

internationaux de mise en pension et offrir un coussin de liquidités libellé en euros parallèlement à des dispositifs publics de soutien; souligne qu'au sein de l'Union, ces actifs réduiraient les coûts de financement, contribueraient à créer une véritable courbe des rendements obligataires européens, ce qui approfondirait l'intégration des marchés des capitaux et affaiblirait le lien entre banques et émetteurs souverains;

Or. en

Amendement 112
Nikos Papandreou, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande la mise au point d'un actif sûr européen commun, profond et liquide en tant que condition préalable essentielle au renforcement du rôle international de l'euro; souligne que des actifs sûrs de l'Union peuvent fournir des garanties de qualité sur les marchés internationaux de mise en pension et offrir un coussin de liquidités libellé en euros parallèlement à des dispositifs publics de soutien; souligne qu'au sein de l'Union, ces actifs réduiraient les coûts de financement, contribueraient à créer une véritable courbe des rendements obligataires européens, ce qui approfondirait l'intégration des marchés des capitaux et affaiblirait le lien entre banques et émetteurs souverains;	14. demande la mise au point d'un actif sûr européen commun, profond et liquide en tant que condition préalable essentielle au renforcement du rôle international de l'euro; souligne que des actifs sûrs de l'Union peuvent fournir des garanties de qualité sur les marchés internationaux de mise en pension et offrir un coussin de liquidités libellé en euros parallèlement à des dispositifs publics de soutien; souligne qu'au sein de l'Union, ces actifs réduiraient les coûts de financement, contribueraient à créer une véritable courbe des rendements obligataires européens, ce qui approfondirait l'intégration des marchés des capitaux et affaiblirait le lien entre banques et émetteurs souverains; ***considère qu'un actif sûr commun constitue un instrument proportionné et adapté au financement des biens publics européens, tel que le financement commun de la défense, et que l'émission commune est fondée sur un objectif commun, avec une conditionnalité et une responsabilité démocratique inspirées du modèle***

NextGenerationEU; constate que la fenêtre géopolitique favorable au renforcement de l'architecture internationale de l'euro n'est pas permanente et que la passivité ou le retard dans l'émission d'actifs sûrs communs comporte un risque stratégique et un coût d'opportunité;

Or. en

Amendement 113
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***demande la mise au point d'un actif sûr européen commun, profond et liquide en tant que condition préalable essentielle au renforcement du rôle international de l'euro; souligne que des actifs*** sûrs ***de l'Union peuvent fournir des garanties de qualité sur les marchés internationaux de mise en pension et offrir un coussin de liquidités libellé en euros parallèlement à des dispositifs publics de soutien***; souligne ***qu'au sein de l'Union, ces actifs réduiraient les coûts de financement, contribueraient à créer une véritable courbe des rendements obligataires européens, ce qui approfondirait l'intégration des marchés des capitaux et affaiblirait le lien entre banques et émetteurs souverains***;	14. ***s'oppose à la création d'actifs*** sûrs ***européens communs, dans la mesure où ceux-ci reposent sur un endettement communautaire, une responsabilité conjointe ou une mutualisation des dettes publiques nationales***; souligne ***que la solidité des finances publiques doit reposer sur une discipline budgétaire nationale***;

Or. de

Amendement 114
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande la mise au point d'un actif sûr européen commun, profond et liquide ***en tant que condition préalable essentielle*** au renforcement du rôle international de l'euro; souligne que des actifs sûrs de l'Union peuvent fournir des garanties de qualité sur les marchés internationaux de mise en pension et offrir un coussin de liquidités libellé en euros parallèlement à des dispositifs publics de soutien; souligne qu'au sein de l'Union, ces actifs réduiraient les coûts de financement, contribueraient à créer une véritable courbe des rendements obligataires européens, ce qui approfondirait l'intégration des marchés des capitaux et affaiblirait le lien entre banques et émetteurs souverains;	14. demande la mise au point d'un actif sûr européen commun, profond et liquide ***pour contribuer*** au renforcement du rôle international de l'euro; souligne que des actifs sûrs de l'Union peuvent fournir des garanties de qualité sur les marchés internationaux de mise en pension et offrir un coussin de liquidités libellé en euros parallèlement à des dispositifs publics de soutien; souligne qu'au sein de l'Union, ces actifs réduiraient les coûts de financement, contribueraient à créer une véritable courbe des rendements obligataires européens, ce qui approfondirait l'intégration des marchés des capitaux et affaiblirait le lien entre banques et émetteurs souverains; ***souligne que toute évolution dans ce domaine devrait préserver la responsabilité budgétaire des États membres, éviter la mutualisation inconditionnelle des risques et respecter pleinement la discipline budgétaire et le cadre budgétaire de l'Union;***

Or. es

Amendement 115
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande la mise au point d'un actif sûr européen commun, profond et liquide en tant que condition préalable essentielle au renforcement du rôle international de l'euro; souligne que des actifs sûrs de l'Union peuvent fournir des garanties de qualité sur les marchés internationaux de mise en pension et offrir un coussin de liquidités libellé en euros parallèlement à	14. demande la mise au point d'un actif sûr européen commun, profond et liquide en tant que condition préalable essentielle au renforcement du rôle international de l'euro; souligne que des actifs sûrs de l'Union peuvent fournir des garanties de qualité sur les marchés internationaux de mise en pension et offrir un coussin de liquidités libellé en euros parallèlement à

des dispositifs publics de soutien; souligne qu'au sein de l'Union, ces actifs réduiraient les coûts de financement, contribueraient à créer une véritable courbe des rendements obligataires européens, ce qui approfondirait l'intégration des marchés des capitaux et affaiblirait le lien entre banques et émetteurs souverains;	des dispositifs publics de soutien; souligne qu'au sein de l'Union, ces actifs réduiraient les coûts de financement, contribueraient à créer une véritable courbe des rendements obligataires européens, ce qui approfondirait l'intégration des marchés des capitaux et affaiblirait le lien entre banques et émetteurs souverains; ***souligne que cela permettrait de disposer d'un indice de référence fiable pour la formation des prix des produits financiers;***

Or. en

Amendement 116
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne l'importance des marchés des capitaux libellés en euros, profonds et liquides, pour renforcer le rôle international de l'euro et améliorer la disponibilité de garanties de haute qualité sur les marchés financiers européens; souligne que toute discussion sur d'éventuels actifs européens sûrs doit respecter pleinement les responsabilités budgétaires des États membres, éviter une mutualisation permanente de la dette et réduire au maximum les risques moraux;

Or. en

Amendement 117
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne la nécessité d'élaborer des politiques budgétaires et structurelles durables, solides et favorables à la croissance, qui reposent sur un engagement en faveur de règles budgétaires crédibles, pour garantir la stabilité et l'intégrité de l'euro;

Or. en

Amendement 118
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. insiste sur le fait qu'un actif sûr de l'Union ne peut remplir ces fonctions que si l'émission atteint une ampleur suffisante pour créer un marché profond et liquide représentant 20 % du PIB de l'Union; souligne que cela nécessite à la fois une nouvelle émission commune pour financer les biens publics européens et l'échange d'une partie de l'encours de la dette souveraine nationale contre des obligations communes de l'Union;	***supprimé***

Or. es

Amendement 119
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. insiste sur le fait qu'un actif sûr de l'Union ne peut remplir ces fonctions que si l'émission atteint une ampleur	***supprimé***

suffisante pour créer un marché profond et liquide représentant 20 % du PIB de l'Union; souligne que cela nécessite à la fois une nouvelle émission commune pour financer les biens publics européens et l'échange d'une partie de l'encours de la dette souveraine nationale contre des obligations communes de l'Union;

Or. en

Amendement 120
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. insiste sur le fait qu'un actif sûr de l'Union ne peut remplir ces fonctions que si l'émission atteint une ampleur suffisante pour créer un marché profond et liquide représentant 20 % du PIB de l'Union; souligne que cela nécessite à la fois une nouvelle émission commune pour financer les biens publics européens et l'échange d'une partie de l'encours de la dette souveraine nationale contre des obligations communes de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 121
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. insiste sur le fait qu'un actif sûr de l'Union ne peut remplir ces fonctions que si l'émission atteint une ampleur suffisante pour créer un marché profond	***supprimé***

et liquide représentant 20 % du PIB de l'Union; souligne que cela nécessite à la fois une nouvelle émission commune pour financer les biens publics européens et l'échange d'une partie de l'encours de la dette souveraine nationale contre des obligations communes de l'Union;

Or. en

Amendement 122
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. insiste sur le fait qu'un actif sûr de l'Union ne peut remplir ces fonctions que si l'émission atteint une ampleur suffisante pour créer un marché profond et liquide représentant 20 % du PIB de l'Union; souligne que cela nécessite à la fois une nouvelle émission commune pour financer les biens publics européens et l'échange d'une partie de l'encours de la dette souveraine nationale contre des obligations communes de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 123
Pierre Pimpie, Enikő Győri, Tomáš Kubín, Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. insiste sur le fait qu'un actif sûr de l'Union ne peut remplir ces fonctions que si l'émission atteint une ampleur suffisante pour créer un marché profond et liquide représentant 20 % du PIB de	***supprimé***

l'Union; souligne que cela nécessite à la fois une nouvelle émission commune pour financer les biens publics européens et l'échange d'une partie de l'encours de la dette souveraine nationale contre des obligations communes de l'Union;

Or. en

Amendement 124
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***insiste sur le fait qu'un actif sûr*** de l'Union ***ne peut remplir ces fonctions que si l'émission atteint une ampleur suffisante pour créer un marché profond et liquide représentant*** 20 % du PIB de l'Union***; souligne que cela nécessite*** à la fois ***une nouvelle émission commune pour financer les biens publics européens*** et l'échange ***d'une partie de l'encours*** de la dette souveraine nationale contre des obligations communes de l'Union;	15. ***rejette tout objectif de dette commune*** de l'Union***, en particulier à hauteur de*** 20 % du PIB de l'Union; ***s'oppose*** à la fois ***à de nouvelles émissions communes*** et ***à*** l'échange de la dette souveraine nationale contre des obligations communes de l'Union;

Or. de

Amendement 125
Nikos Papandreou, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. insiste sur le fait qu'un actif sûr de l'Union ne peut remplir ces fonctions que si l'émission atteint une ampleur ***suffisante pour créer un marché profond et liquide représentant 20 % du PIB de l'Union***; souligne que cela ***nécessite à la fois*** une	15. insiste sur le fait qu'un actif sûr de l'Union ne peut remplir ces fonctions que si l'émission atteint une ampleur ***et une liquidité suffisantes pour servir de véritable indice de référence européen***; souligne que cela ***devrait être réalisé par le***

nouvelle émission commune pour financer ***les*** biens publics européens et ***l'échange d'une partie de l'encours de*** la dette souveraine nationale ***contre des obligations communes de l'Union***;	***biais d'***une nouvelle émission commune pour financer ***de véritables*** biens publics européens et ***des biens de club dont les avantages sont non exclusifs au sein de l'Union, notamment les infrastructures consacrées à la défense et au climat, avec une conditionnalité rattachée à des objectifs communs plutôt qu'à la conversion de*** la dette souveraine nationale ***existante***;

Or. en

Amendement 126
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. insiste sur le fait qu'un actif sûr de l'Union ne peut remplir ces fonctions que si l'émission atteint une ampleur suffisante pour créer un marché profond et liquide ***représentant 20 % du PIB de l'Union***; ***souligne que cela nécessite à la fois une nouvelle émission commune pour financer les biens publics européens et l'échange d'une partie de l'encours de la dette souveraine nationale contre des obligations communes de l'Union;***	15. insiste sur le fait qu'un actif sûr de l'Union ne peut remplir ces fonctions que si l'émission atteint une ampleur suffisante pour créer un marché profond et liquide ***à long terme***;

Or. en

Amendement 127
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. insiste sur le fait qu'un actif sûr de l'Union ne peut remplir ces fonctions que	15. insiste sur le fait qu'un actif sûr de l'Union ne peut remplir ces fonctions que

si l'émission atteint une ampleur suffisante pour créer un marché profond et liquide représentant 20 % du PIB de l'Union; souligne que cela nécessite à la fois une nouvelle émission commune pour financer les biens publics européens et l'échange d'une partie de l'encours de la dette souveraine nationale contre des obligations communes de l'Union;	si l'émission atteint une ampleur suffisante pour créer un marché profond et liquide représentant 20 % du PIB de l'Union; souligne que cela nécessite à la fois une nouvelle émission commune pour financer les biens publics européens et l'échange d'une partie de l'encours de la dette souveraine nationale contre des obligations communes de l'Union***, ce qui doit être réalisé conformément aux stratégies nationales de gestion de la dette, en particulier dans le cas des États membres n'appartenant pas à la zone euro***;

Or. en

Amendement 128
Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. insiste sur le fait ***qu'un*** actif sûr ***de l'Union ne peut remplir ces fonctions que si l'émission atteint une ampleur suffisante pour créer un marché profond et liquide représentant 20 % du PIB de l'Union; souligne que cela nécessite à la fois une nouvelle émission commune pour financer les*** biens publics européens ***et l'échange d'une partie de l'encours de la dette souveraine nationale contre des obligations communes de l'Union;***	15. insiste sur le fait ***que tout*** actif sûr ***de la zone euro doit être strictement limité à de véritables*** biens publics européens***, avec l'accord unanime des États membres et sans mutualisation des dettes nationales héritées; souligne que le rôle international durable de l'euro exige des politiques budgétaires nationales solides et des clauses de non-renflouement crédibles plutôt qu'une émission commune à grande échelle.***

Or. en

Amendement 129
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne que la profondeur et la liquidité des marchés obligataires européens devraient être renforcées en priorité par l'intégration des marchés des capitaux, la réduction des obstacles réglementaires et fiscaux, le renforcement de la crédibilité budgétaire des États membres et une gestion prudente des instruments européens existants; refuse que la création d'actifs européens sûrs doive impliquer une mutualisation permanente ou à grande échelle de l'encours de la dette souveraine nationale;

Or. es

Amendement 130
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne que le renforcement du rôle international de l'euro exige une économie européenne compétitive et favorable à l'innovation, notamment des marchés des capitaux plus profonds et plus intégrés, la mobilisation d'investissements privés et institutionnels, la réduction des obstacles réglementaires et l'amélioration des possibilités de financement pour les entreprises européennes en expansion et innovantes;

Or. en

Amendement 131
Pasquale Tridico

Proposition de résolution

Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. insiste sur le fait que le renforcement du rôle international de l'euro exige le développement progressif d'un marché européen d'actifs sûrs, profond, liquide et permanent, grâce à des émissions régulières et prévisibles au niveau de l'Union pour toutes les maturités, capable de soutenir la demande internationale d'actifs de réserve libellés en euros et de renforcer les marchés européens des capitaux;

Or. en

Amendement 132
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne que les niveaux élevés d'endettement souverain augmentent considérablement la vulnérabilité des pays aux chocs monétaires, agissant comme un catalyseur de crises financières potentielles; que la charge élevée de la dette affaiblit également la crédibilité budgétaire, incitant les investisseurs à devenir plus attentifs aux fondamentaux des économies concernées;

Or. en

Amendement 133
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. considère que les emprunts européens communs liés aux biens publics européens, y compris la sécurité énergétique, l'infrastructure numérique, la transformation industrielle et l'investissement en faveur du climat, peuvent contribuer à la fois à l'autonomie stratégique de l'Europe et au renforcement du rôle international de l'euro;

Or. en

Amendement 134
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. souligne l'importance de la culture financière et de la participation des investisseurs de détail pour mobiliser l'épargne européenne et favoriser l'investissement à long terme dans l'économie européenne;

Or. en

Amendement 135
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quater. souligne que l'union de l'épargne et des investissements n'est pas seulement un projet d'intégration financière, mais aussi une condition préalable stratégique pour renforcer le

rôle international de l'euro en augmentant la profondeur, la liquidité et l'attractivité mondiale des marchés européens des capitaux;

Or. en

Amendement 136
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. soutient la création d'une agence européenne de la dette, ancrée dans le cadre budgétaire de l'Union, qui consoliderait sous un même toit les programmes d'emprunt existants et les futures émissions communes; estime que cela réduirait les coûts d'émission dans les différents régimes juridiques et contribuerait au développement d'un marché plus liquide;	***supprimé***

Or. es

Amendement 137
Pierre Pimpie, Enikő Győri, Tomáš Kubín, Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. soutient la création d'une agence européenne de la dette, ancrée dans le cadre budgétaire de l'Union, qui consoliderait sous un même toit les programmes d'emprunt existants et les futures émissions communes; estime que cela réduirait les coûts d'émission dans les différents régimes juridiques et contribuerait au développement d'un	***supprimé***

marché plus liquide;

Or. en

Amendement 138
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. soutient la création d'une agence européenne de la dette, ancrée dans le cadre budgétaire de l'Union, qui consoliderait sous un même toit les programmes d'emprunt existants et les futures émissions communes; estime que cela réduirait les coûts d'émission dans les différents régimes juridiques et contribuerait au développement d'un marché plus liquide;	***supprimé***

Or. en

Amendement 139
Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. soutient la création d'une agence européenne de la dette, ancrée dans le cadre budgétaire de l'Union, qui consoliderait sous un même toit les programmes d'emprunt existants et les futures émissions communes; estime que cela réduirait les coûts d'émission dans les différents régimes juridiques et contribuerait au développement d'un marché plus liquide;	***supprimé***
	(La création d'une agence européenne de la dette représenterait une étape

importante vers la mutualisation de la dette souveraine et la centralisation de la politique budgétaire au niveau de l'Union. Elle risquerait toutefois de porter atteinte à la souveraineté budgétaire nationale, d'affaiblir la discipline de marché et de créer un risque moral. L'expérience de la crise de la dette dans la zone euro a montré que la viabilité des finances publiques est mieux assurée par des politiques budgétaires nationales solides et des clauses de non-renflouement crédibles, plutôt que par de nouvelles institutions supranationales qui consolident les programmes d'emprunt. Une telle agence n'est ni nécessaire ni souhaitable pour renforcer le rôle international de l'euro.)

Or. en

Amendement 140
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. soutient la création d'une agence européenne de la dette, ancrée dans le cadre budgétaire de l'Union, qui consoliderait sous un même toit les programmes d'emprunt existants et les futures émissions communes; estime que cela réduirait les coûts d'émission dans les différents régimes juridiques et contribuerait au développement d'un marché plus liquide;	***supprimé***

Or. en

Amendement 141
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. soutient la création d'une agence européenne de la dette, ancrée dans le cadre budgétaire de l'Union, qui consoliderait sous un même toit les programmes d'emprunt existants et les futures émissions communes; estime que cela réduirait les coûts d'émission dans les différents régimes juridiques et contribuerait au développement d'un marché plus liquide;	***supprimé***

Or. en

Amendement 142
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. soutient la création ***d'une agence européenne de la dette, ancrée*** dans le cadre budgétaire de l'Union, qui consoliderait sous un même toit les programmes d'emprunt existants et les futures émissions communes; estime que cela réduirait les coûts d'émission dans les différents régimes juridiques et contribuerait au développement d'un marché plus liquide;	16. soutient la création ***d'un bureau européen de gestion de la dette, ancré*** dans le cadre budgétaire de l'Union, qui consoliderait sous un même toit les programmes d'emprunt existants ***[l'instrument SURE, NextGenerationEU (NGEU), l'assistance macrofinancière (AMF), le mécanisme de soutien des balances des paiements (BoP), le mécanisme européen de stabilisation financière (MESF)]*** et les futures émissions communes; estime que cela réduirait les coûts d'émission dans les différents régimes juridiques et contribuerait au développement d'un marché plus liquide; ***l'émission de la dette de l'Union devrait être soumise à des règles budgétaires afin de garantir sa soutenabilité et sa notation AAA;***

Or. en

Amendement 143
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***soutient*** la création d'une agence européenne de la dette***, ancrée dans le cadre budgétaire de l'Union, qui consoliderait sous un même toit les programmes d'emprunt existants et les futures émissions communes; estime que cela réduirait les coûts d'émission dans les différents régimes juridiques et contribuerait au développement d'un marché plus liquide***;	16. ***s'oppose à*** la création d'une agence européenne de la dette***; souligne que l'émission et la gestion de la dette publique doivent rester de la responsabilité des États membres et qu'il ne faut pas créer une union permanente de la dette par des moyens détournés et institutionnalisés***;

Or. de

Amendement 144
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. soutient la création d'une agence européenne de la dette, ancrée dans le cadre budgétaire de l'Union, qui consoliderait sous un même toit les programmes d'emprunt existants ***et les futures émissions communes; estime que cela réduirait les coûts d'émission dans les différents régimes juridiques et contribuerait au développement d'un marché plus liquide***;	16. soutient la création d'une agence européenne de la dette, ancrée dans le cadre budgétaire de l'Union, qui consoliderait sous un même toit les programmes d'emprunt existants ***et surveillerait et contrôlerait en permanence la soutenabilité de la dette aux niveaux européen et national***;

Or. en

Amendement 145

Nikos Papandreou, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne que le renforcement du rôle international de l'euro exige l'achèvement de l'union bancaire, y compris la mise en place d'un système européen d'assurance des dépôts (SEAD); souligne qu'en l'absence de SEAD, l'interdépendance des banques et des emprunteurs souverains demeure structurellement un problème non résolu, créant un risque de fragmentation en cas de crise, ce qui met à mal la crédibilité des actifs libellés en euros sur les marchés internationaux; rappelle que les flux de capitaux transfrontières stimulés par une internationalisation plus profonde de l'euro amplifieront ce risque de fragmentation au lieu de le réduire si l'architecture d'assurance des dépôts demeure incomplète; considère l'achèvement de l'union bancaire comme une condition structurelle préalable à l'internationalisation de l'euro et non comme un chantier parallèle à poursuivre indépendamment;

Or. en

Amendement 146
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. prend note de la discussion sur une plus grande coordination des programmes d'émission existants de l'Union; souligne que toute amélioration institutionnelle devrait se limiter à

accroître la transparence et l'efficacité de la gestion de la dette, sans créer une capacité permanente d'endettement commun ni affaiblir la responsabilité fiscale des États membres;

Or. es

Amendement 147
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. insiste sur le fait que la création d'actifs sûrs communs européens ne devrait pas être envisagée sans avoir préalablement assuré l'assainissement budgétaire parmi les États membres de l'Union, amélioré la soutenabilité de la dette nationale et rétabli la santé financière à long terme dans l'ensemble de l'Union; avertit que des actifs sûrs communs à l'Union pourraient dissuader les États membres d'améliorer leur situation budgétaire;

Or. en

Amendement 148
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. rappelle qu'un niveau élevé d'endettement souverain gonfle également les coûts du service de la dette et limite la flexibilité fiscale pour faire face efficacement aux obstacles lorsqu'ils se présentent, ce qui peut compromettre la

réputation d'une monnaie en tant que réserve de valeur;

Or. en

Amendement 149
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. rappelle qu'un partage accru des risques dans le secteur bancaire doit être précédé d'une réduction adéquate des risques et d'efforts continus pour réduire les prêts non performants et l'interdépendance des banques et des emprunteurs souverains;

Or. en

Amendement 150
Nikos Papandreou, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. souligne que le rôle international du dollar n'a pas été établi par la seule émission publique, mais par la profondeur, la liquidité et l'intégration des marchés de capitaux privés américains; insiste par conséquent sur le fait que l'internationalisation de l'euro exige la finalisation de l'union des marchés de capitaux, y compris des cadres d'insolvabilité harmonisés dans les États membres, et une véritable intégration des marchés des actions transfrontières; estime que l'épargne européenne ne doit plus transiter principalement par les

marchés américains des capitaux; considère l'union des marchés de capitaux comme une condition préalable à la stratégie d'internationalisation de l'euro;

Or. en

Amendement 151
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. constate que des marchés financiers solides et compétitifs sont essentiels pour renforcer le rôle international d'une monnaie; souligne par conséquent la nécessité d'une réglementation efficace, proportionnée et prévisible en la matière, ainsi que d'une accélération des travaux en vue de l'achèvement de l'union de l'épargne et des investissements;

Or. en

Amendement 152
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que les cryptomonnaies stables adossées au dollar américain renforcent activement la prédominance internationale du dollar, en augmentant la demande de dette américaine et en stimulant davantage l'utilisation du dollar dans les transactions internationales;	17. souligne que les cryptomonnaies stables adossées au dollar américain renforcent activement la prédominance internationale du dollar, en augmentant la demande de dette américaine et en stimulant davantage l'utilisation du dollar dans les transactions internationales; ***rappelle cependant que le règlement***

MiCA prévoit déjà des garanties contre une dépendance excessive à l'égard des cryptomonnaies stables libellées dans des monnaies de pays tiers, notamment des limites quantitatives à leur utilisation et des pouvoirs d'intervention prudentielle; encourage la Commission et les États membres à soutenir le développement de cryptomonnaies stables crédibles libellées en euros afin de renforcer le rôle international de l'euro et la compétitivité des marchés financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 153
Jussi Saramo, Gaetano Pedulla', Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne que les cryptomonnaies stables n'offrent qu'un potentiel limité, voire inexistant, d'internationalisation de l'euro et ne devraient donc pas être considérées comme un pilier d'une quelconque stratégie visant à renforcer le rôle international de l'euro;

Or. en

Amendement 154
Nikos Papandreou, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. avertit que la circulation dans l'Union de cryptomonnaies stables libellées en dollars américains entièrement fongibles émises à la fois par des entités de	18. avertit que la circulation dans l'Union de cryptomonnaies stables libellées en dollars américains entièrement fongibles émises à la fois par des entités de

l'Union et de pays tiers crée de nouveaux risques pour la stabilité financière en encourageant la concentration des réserves aux États-Unis tout en déplaçant la pression des demandes de remboursement vers l'Union; demande instamment à la Commission de préciser que ces systèmes d'émission multiple ne sont pas autorisés par le règlement sur les marchés de crypto-actifs[1];

l'Union et de pays tiers crée de nouveaux risques pour la stabilité financière en encourageant la concentration des réserves aux États-Unis tout en déplaçant la pression des demandes de remboursement vers l'Union; demande instamment à la Commission de préciser que ces systèmes d'émission multiple ne sont pas autorisés par le règlement sur les marchés de crypto-actifs[1]; ***souligne que la réponse stratégique à long terme à la domination des instruments numériques libellés en dollars consiste en un déploiement accéléré de l'euro numérique qui, en tant que monnaie de banque centrale émise publiquement, offre une garantie inconditionnelle, ne peut être soumis à l'arbitrage réglementaire de pays tiers et renforce la souveraineté monétaire européenne sans dépendance à l'égard d'émetteurs privés;***

[1] Règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 sur les marchés de crypto-actifs, et modifiant les règlements (UE) nº 1093/2010 et (UE) nº 1095/2010 et les directives 2013/36/UE et (UE) 2019/1937 (JO L 150 du 9.6.2023, p. 40, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/1114/oj).

[1] Règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 sur les marchés de crypto-actifs, et modifiant les règlements (UE) nº 1093/2010 et (UE) nº 1095/2010 et les directives 2013/36/UE et (UE) 2019/1937 (JO L 150 du 9.6.2023, p. 40, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/1114/oj).

Or. en

Amendement 155
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***avertit*** que la circulation dans l'Union de cryptomonnaies stables libellées en dollars américains ***entièrement fongibles émises à la fois par des entités de l'Union et de pays tiers crée de***	18. ***constate*** que la ***large*** circulation dans l'Union de cryptomonnaies stables libellées en dollars américains ***soulève des questions légitimes sur*** la stabilité financière, la concentration des réserves ***et***

nouveaux risques pour la stabilité financière ***en encourageant*** la concentration des réserves ***aux États-Unis tout en déplaçant la pression des demandes de remboursement vers l'Union; demande instamment à*** la Commission ***de préciser que ces systèmes d'émission multiple ne sont pas autorisés par le règlement sur les marchés de crypto-actifs***[1];

l'attrait relatif des autres options libellées en euros; estime toutefois que la réponse appropriée consiste à renforcer la compétitivité et l'adoption des cryptomonnaies stables libellées en euros plutôt que de restreindre les structures du marché par des interdictions générales; invite la Commission ***à évaluer, sur la base de preuves et dans le cadre du règlement MiCA existant, si les outils de surveillance actuels sont suffisants pour faire face aux risques systémiques découlant de la circulation à grande échelle de cryptomonnaies stables en devises étrangères dans l'Union, et à présenter des mesures ciblées lorsque des lacunes sont constatées***;

[1] Règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 sur les marchés de crypto-actifs, et modifiant les règlements (UE) nº 1093/2010 et (UE) nº 1095/2010 et les directives 2013/36/UE et (UE) 2019/1937 (JO L 150 du 9.6.2023, p. 40, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/1114/oj).

Or. en

Amendement 156
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. avertit que la circulation dans l'Union de cryptomonnaies stables libellées en dollars américains entièrement fongibles émises à la fois par des entités de l'Union et de pays tiers crée de nouveaux risques pour la stabilité financière en encourageant la concentration des réserves	18. avertit que la circulation dans l'Union de cryptomonnaies stables libellées en dollars américains entièrement fongibles émises à la fois par des entités de l'Union et de pays tiers crée de nouveaux risques pour la stabilité financière en encourageant la concentration des réserves

aux États-Unis tout en déplaçant la pression des demandes de remboursement vers l'Union; demande instamment à la Commission ***de préciser que ces*** systèmes d'émission multiple ***ne sont pas autorisés par le*** règlement sur les marchés de crypto-actifs[1];	aux États-Unis tout en déplaçant la pression des demandes de remboursement vers l'Union; demande instamment à la Commission***, en étroite collaboration avec l'ABE, l'AEMF, la BCE et les autorités nationales compétentes, de proposer, le cas échéant, des mesures législatives ciblées pour remédier à l'incertitude juridique concernant les*** systèmes d'émission multiple ***en vertu du*** règlement sur les marchés de crypto-actifs[1]; ***souligne l'importance de normes internationales dans ce domaine;***
[1] Règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 sur les marchés de crypto-actifs, et modifiant les règlements (UE) nº 1093/2010 et (UE) nº 1095/2010 et les directives 2013/36/UE et (UE) 2019/1937 (JO L 150 du 9.6.2023, p. 40, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/1114/oj).	[1] Règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 sur les marchés de crypto-actifs, et modifiant les règlements (UE) nº 1093/2010 et (UE) nº 1095/2010 et les directives 2013/36/UE et (UE) 2019/1937 (JO L 150 du 9.6.2023, p. 40, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/1114/oj).
	Or. en

Amendement 157
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. avertit que la circulation dans l'Union de cryptomonnaies stables libellées en dollars américains entièrement fongibles émises à la fois par des entités de l'Union et de pays tiers crée de nouveaux risques pour la stabilité financière en encourageant la concentration des réserves aux États-Unis tout en déplaçant la pression des demandes de remboursement vers l'Union; demande instamment à la Commission de préciser ***que ces systèmes d'***émission multiple ***ne sont pas autorisés par le règlement sur les marchés de***	18. avertit que la circulation dans l'Union de cryptomonnaies stables libellées en dollars américains entièrement fongibles émises à la fois par des entités de l'Union et de pays tiers crée de nouveaux risques pour la stabilité financière en encourageant la concentration des réserves aux États-Unis tout en déplaçant la pression des demandes de remboursement vers l'Union; demande instamment à la Commission de préciser ***la légalité de l'***émission multiple ***de cryptomonnaies stables***;

***crypto-actifs*[1]**;

[1] Règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 sur les marchés de crypto-actifs, et modifiant les règlements (UE) nº 1093/2010 et (UE) nº 1095/2010 et les directives 2013/36/UE et (UE) 2019/1937 (JO L 150 du 9.6.2023, p. 40, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/1114/oj).

Or. en

Amendement 158
Ľudovít Ódor, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. avertit que la circulation dans l'Union de cryptomonnaies stables libellées en dollars américains entièrement fongibles émises à la fois par des entités de l'Union et de pays tiers crée de nouveaux risques pour la stabilité financière en encourageant la concentration des réserves aux États-Unis tout en déplaçant la pression des demandes de remboursement vers l'Union; demande instamment à la Commission de préciser ***que*** ces systèmes d'émission multiple ***ne sont pas autorisés par le*** règlement sur les marchés de crypto-actifs[1];	18. avertit que la circulation dans l'Union de cryptomonnaies stables libellées en dollars américains entièrement fongibles émises à la fois par des entités de l'Union et de pays tiers crée de nouveaux risques pour la stabilité financière en encourageant la concentration des réserves aux États-Unis tout en déplaçant la pression des demandes de remboursement vers l'Union; demande instamment à la Commission de préciser ***la base juridique de*** ces systèmes d'émission multiple ***en vertu du*** règlement sur les marchés de crypto-actifs[1];
[1] Règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 sur les marchés de crypto-actifs, et modifiant les règlements (UE) nº 1093/2010 et (UE) nº 1095/2010 et les directives 2013/36/UE et (UE) 2019/1937 (JO L 150 du 9.6.2023, p. 40, ELI:	[1] Règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 sur les marchés de crypto-actifs, et modifiant les règlements (UE) nº 1093/2010 et (UE) nº 1095/2010 et les directives 2013/36/UE et (UE) 2019/1937 (JO L 150 du 9.6.2023, p. 40, ELI:

http://data.europa.eu/eli/reg/2023/1114/oj).	http://data.europa.eu/eli/reg/2023/1114/oj).

Or. en

Amendement 159
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 19.

Proposition de résolution	*Amendement*
19. met en garde contre les risques pour la stabilité financière de l'Union qui pourraient découler d'une correction sur des marchés à fort effet de levier, y compris le secteur de l'IA aux États-Unis; souligne que ces chocs peuvent être amplifiés par la dépendance des banques de l'Union à l'égard du financement de gros à court terme en dollars américains; souligne la nécessité de surveiller de près, au-delà des soldes nets de la balance des opérations courantes, les flux bruts de capitaux en tant que source de déséquilibres macroéconomiques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 160
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 19.

Proposition de résolution	*Amendement*
19. met en garde contre les risques pour la stabilité financière de l'Union qui pourraient découler d'une correction sur des marchés à fort effet de levier, y compris le secteur de l'IA aux États-Unis; souligne que ces chocs peuvent être amplifiés par la dépendance des banques de l'Union à l'égard du financement de	***supprimé***

gros à court terme en dollars américains; souligne la nécessité de surveiller de près, au-delà des soldes nets de la balance des opérations courantes, les flux bruts de capitaux en tant que source de déséquilibres macroéconomiques;

Or. en

Amendement 161
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 19.

Proposition de résolution	*Amendement*
19. met en garde contre les risques pour la stabilité financière de l'Union qui pourraient découler d'une correction sur des marchés à fort effet de levier, y compris le secteur de l'IA aux États-Unis; souligne que ces chocs peuvent être amplifiés par la dépendance des banques de l'Union à l'égard du financement de gros à court terme en dollars américains; souligne la nécessité de surveiller de près, au-delà des soldes nets de la balance des opérations courantes, les flux bruts de capitaux en tant que source de déséquilibres macroéconomiques;	19. met en garde contre les risques pour la stabilité financière de l'Union qui pourraient découler d'une correction sur des marchés à fort effet de levier, y compris le secteur de l'IA aux États-Unis; souligne que ces chocs peuvent être amplifiés par la dépendance des banques de l'Union à l'égard du financement de gros à court terme en dollars américains; souligne la nécessité de surveiller de près, au-delà des soldes nets de la balance des opérations courantes, les flux bruts de capitaux en tant que source de déséquilibres macroéconomiques; ***souligne que l'Union devrait ainsi adopter une approche équilibrée qui préserve la stabilité financière tout en favorisant une innovation responsable et le développement de marchés financiers numériques européens compétitifs;***

Or. en

Amendement 162
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. demande l'achèvement de l'union bancaire, y compris la poursuite des travaux visant à la mise en place d'un système européen d'assurance des dépôts (SEAD) qui tienne compte du profil de risque de chaque secteur participant, ainsi que des mesures visant à approfondir l'intégration des marchés et à faciliter la circulation effective des capitaux et des liquidités au sein des groupes bancaires;

Or. en

Amendement 163
Markus Ferber

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution	*Amendement*
Investissements en faveur d'une politique industrielle de l'UE	***supprimé***

Or. en

Amendement 164
Ľudovít Ódor, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution	*Amendement*
Investissements en faveur d'une politique industrielle de l'UE	***Consolider les fondements économiques de l'euro***

Or. en

Amendement 165

Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime que le principal défi de l'Union n'est pas une pénurie de capitaux financiers, mais ***un manque de capacité des États à les orienter vers des priorités stratégiques communes au rythme et à l'échelle nécessaires***; souligne que ***cela nécessite une politique industrielle qui prévoie non seulement des incitations, mais aussi la discipline*** nécessaire;	20. estime que le principal défi de l'Union n'est pas une pénurie de capitaux financiers, mais ***l'existence d'obstacles réglementaires et fiscaux qui découragent l'affectation de l'épargne européenne aux investissements dans l'Union***; souligne que ***pour mobiliser les capitaux privés à l'échelle*** nécessaire***, il est essentiel d'achever l'union de l'épargne et des investissements ainsi que l'union bancaire, de réduire les charges administratives et fiscales, de promouvoir la libre concurrence et de renforcer l'attrait de l'Union en tant que destination d'investissement***;

Or. es

Amendement 166
Ľudovít Ódor, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 20.

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime que ***le principal défi de l'Union n'est pas une pénurie de capitaux financiers, mais un manque de capacité des États à les orienter vers des priorités stratégiques communes au rythme et à l'échelle nécessaires; souligne que cela nécessite une politique industrielle qui prévoie non seulement des incitations, mais aussi la discipline nécessaire***;	20. estime que ***l'un des défis pour le statut international de l'euro est la fragmentation des marchés européens des capitaux, qui entraîne une fuite de l'épargne nationale; reconnaît que pour mettre en place un euro véritablement mondial, l'Union a besoin non seulement de stabilité financière et d'un état de droit prévisible, mais aussi et surtout d'une économie compétitive; demande donc l'achèvement en temps opportun de l'union de l'épargne et des investissements, ainsi que des initiatives politiques connexes qui assureront la mise***

en place d'un ensemble d'outils réglementaires compétitifs à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 167
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 20.

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime que le principal défi de l'Union ***n'est pas une pénurie de*** capitaux ***financiers, mais un manque de capacité des États à les orienter vers des*** priorités stratégiques ***communes au rythme et à l'échelle nécessaires***; souligne que cela nécessite ***une politique industrielle qui prévoie non seulement des incitations, mais aussi la discipline nécessaire***;	20. estime que le principal défi de l'Union ***consiste à créer les conditions permettant aux*** capitaux ***privés de circuler efficacement vers les*** priorités ***d'investissement*** stratégiques; souligne que cela nécessite ***d'approfondir l'union de l'épargne et des investissements, de réduire les obstacles à l'investissement transfrontière et de garantir un environnement réglementaire qui fasse de l'Union une destination attrayante pour les capitaux nationaux et internationaux; estime que cela contribuera également à renforcer le rôle international de l'euro***;

Or. en

Amendement 168
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime que le principal défi de l'Union n'est pas une pénurie de capitaux financiers, mais un manque de capacité des États à les orienter vers des priorités stratégiques communes au rythme et à l'échelle nécessaires; souligne que ***cela***	20. estime que le principal défi de l'Union n'est pas une pénurie de capitaux financiers, mais un manque de capacité des États à les orienter vers des priorités stratégiques communes au rythme et à l'échelle nécessaires; souligne que ***le***

nécessite une politique industrielle qui prévoie non seulement des incitations, mais aussi la discipline nécessaire;	***renforcement de la compétitivité passe avant tout par la baisse des prix de l'énergie, la réduction des charges administratives, l'allègement de la fiscalité, la sécurité des investissements, l'ouverture technologique et la réduction des charges réglementaires; s'oppose à une gestion centralisée de la politique industrielle européenne***;

Or. de

Amendement 169
Pierre Pimpie, Enikő Győri, Tomáš Kubín, Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 20.

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime que le principal défi de l'Union n'est pas une pénurie de capitaux financiers, mais ***un manque de capacité des États à les orienter*** vers des priorités stratégiques communes au rythme et à l'échelle nécessaires; souligne que cela nécessite une politique industrielle qui prévoie non seulement des incitations, mais aussi la discipline nécessaire;	20. estime que le principal défi de l'Union n'est pas une pénurie de capitaux financiers, mais ***l'incapacité à mobiliser efficacement les investissements privés et publics*** vers des priorités stratégiques communes au rythme et à l'échelle nécessaires; souligne que cela nécessite une politique industrielle qui prévoie non seulement des incitations, mais aussi la discipline nécessaire ***grâce à un effort conjoint de l'Union et des États membres***;

Or. en

Amendement 170
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 20.

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime que le principal défi de l'Union n'est pas une pénurie de capitaux financiers, mais un manque de capacité ***des***	20. estime que le principal défi de l'Union n'est pas une pénurie de capitaux financiers, mais un manque de capacité à

États à les orienter vers des priorités stratégiques communes au rythme et à l'échelle nécessaires; ***souligne que cela nécessite une politique industrielle qui prévoie non seulement des incitations, mais aussi la discipline nécessaire;***

les orienter vers des priorités stratégiques communes au rythme et à l'échelle nécessaires;

Or. en

Amendement 171
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 20.

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime que le principal défi de l'Union n'est pas une pénurie de capitaux financiers, mais ***un manque de capacité des États à les orienter vers des priorités stratégiques communes au rythme et à l'échelle nécessaires; souligne que cela nécessite une politique industrielle qui prévoie non seulement des*** incitations***, mais aussi la discipline nécessaire;***	20. estime que le principal défi de l'Union n'est pas une pénurie de capitaux financiers, mais ***les obstacles persistants à l'investissement, la fragmentation du marché et les*** incitations ***insuffisantes pour que les capitaux privés restent et se développent en Europe.***

Or. en

Amendement 172
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 20.

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime que le principal défi de l'Union n'est pas une pénurie de capitaux financiers, mais un manque de ***capacité des États à les orienter vers des priorités stratégiques communes au rythme et à l'échelle nécessaires***; souligne que cela nécessite une politique industrielle qui prévoie non seulement des incitations, mais	20. estime que le principal défi de l'Union n'est pas une pénurie de capitaux financiers, mais un manque de ***mobilisation de ces capitaux pour les investissements et de capacité à investir ces capitaux au-delà des frontières.***; souligne que cela nécessite une politique industrielle qui prévoie non seulement des

aussi la discipline nécessaire;	incitations, mais aussi la discipline nécessaire;

Or. en

Amendement 173
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. insiste sur le fait que l'achèvement de l'union de l'épargne et des investissements et du marché unique sera le principal moteur de la mise en place de marchés des capitaux plus profonds et plus compétitifs, permettant d'orienter l'épargne des citoyens européens vers des investissements productifs au sein de l'Union; réaffirme que le paquet législatif sur l'infrastructure et la surveillance des marchés, en particulier une infrastructure DLT interopérable à l'échelle mondiale, représente une opportunité stratégique de gagner du terrain face aux devises étrangères, non seulement en augmentant les flux de capitaux vers les produits financiers libellés en euros, mais aussi en favorisant une croissance économique plus large;

Or. en

Amendement 174
Jussi Saramo, Gaetano Pedulla', Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. reconnaît que l'Union dispose d'un cadre institutionnel capable de

	renforcer davantage le rôle de l'euro en tant que monnaie sous-tendant la transition vers une économie verte; constate que cela est dû, par exemple, à la viabilité de ses politiques de financement et au cadre de la BCE pour la décarbonation de la politique monétaire; s'inquiète donc des effets négatifs du programme omnibus de déréglementation de la Commission et demande la mise en œuvre et à l'application de normes en matière de finance verte;

Or. en

Amendement 175
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient la création d'un fonds de souveraineté de l'Union en tant qu'instrument efficace pour réduire la dépendance à l'égard des gestionnaires d'actifs américains et réorienter l'épargne européenne depuis les marchés boursiers américains vers des investissements stratégiques dans l'Union;	***supprimé***

Or. es

Amendement 176
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient la création d'un fonds de souveraineté de l'Union en tant qu'instrument efficace pour réduire la	***supprimé***

dépendance à l'égard des gestionnaires d'actifs américains et réorienter l'épargne européenne depuis les marchés boursiers américains vers des investissements stratégiques dans l'Union;

Or. en

Amendement 177
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient la création d'un fonds de souveraineté de l'Union en tant qu'instrument efficace pour réduire la dépendance à l'égard des gestionnaires d'actifs américains et réorienter l'épargne européenne depuis les marchés boursiers américains vers des investissements stratégiques dans l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 178
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient la création d'un fonds de souveraineté de l'Union en tant qu'instrument efficace pour réduire la dépendance à l'égard des gestionnaires d'actifs américains et réorienter l'épargne européenne depuis les marchés boursiers américains vers des investissements stratégiques dans l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 179
Nikos Papandreou, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient la création d'un ***fonds de souveraineté*** de l'Union ***en tant qu'***instrument ***efficace pour réduire la dépendance à l'égard des gestionnaires d'actifs américains et réorienter*** l'épargne européenne ***depuis les marchés boursiers américains*** vers des investissements stratégiques ***dans*** l'Union;	21. soutient la création d'un instrument ***d'investissement stratégique*** de l'Union ***destiné à approfondir les marchés européens des capitaux et à orienter*** l'épargne européenne ***à long terme*** vers des ***priorités d'***investissements stratégiques ***au sein de*** l'Union***; estime qu'un tel instrument devrait compléter les objectifs de l'union des marchés de capitaux en renforçant la profondeur et la liquidité du marché afin de rendre les actifs européens véritablement compétitifs par rapport aux autres solutions mondiales, et devrait être ancré dans le cadre budgétaire de l'Union avec une pleine responsabilité devant le Parlement***;

Or. en

Amendement 180
Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***soutient*** la création d'un fonds de souveraineté de l'Union ***en tant qu'instrument efficace pour réduire la dépendance à l'égard des gestionnaires d'actifs américains et réorienter l'épargne européenne depuis les marchés boursiers américains vers des*** investissements ***stratégiques*** dans l'Union***;***	21. ***rejette*** la création d'un fonds de souveraineté de l'Union***, car cela risquerait de politiser les décisions d'***investissements ***et d'entraîner une mauvaise allocation de l'épargne; souligne que la meilleure façon de réorienter les capitaux vers des utilisations productives*** dans l'Union ***est de procéder à des réformes structurelles, d'achever l'union des marchés de***

capitaux sur les principes du marché et d'améliorer l'environnement des entreprises au niveau national.

Or. en

Amendement 181
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient la création d'un fonds de souveraineté de l'Union en tant qu'instrument efficace pour réduire la dépendance à l'égard des gestionnaires d'actifs américains ***et réorienter l'épargne européenne depuis les marchés boursiers américains vers des investissements stratégiques dans l'Union***;	21. soutient la création d'un fonds de souveraineté de l'Union en tant qu'instrument efficace pour réduire la dépendance à l'égard des gestionnaires d'actifs américains;

Or. en

Amendement 182
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient la création d'un fonds de souveraineté de l'Union en tant qu'instrument efficace pour réduire la dépendance à l'égard des gestionnaires d'actifs américains et réorienter l'épargne européenne depuis les marchés boursiers américains vers des investissements stratégiques dans l'Union;	21. soutient la création d'un fonds de souveraineté de l'Union en tant qu'instrument efficace pour réduire la dépendance à l'égard des gestionnaires d'actifs américains et réorienter l'épargne européenne depuis les marchés boursiers américains vers des investissements stratégiques ***et productifs à long terme*** dans l'Union;

Or. en

Amendement 183
Pierre Pimpie, Enikő Győri, Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient ***la création d'un fonds de souveraineté de l'Union en tant qu'instrument efficace*** pour réduire la dépendance à l'égard des gestionnaires d'actifs américains et réorienter l'épargne européenne depuis les marchés boursiers américains vers des investissements stratégiques dans l'Union;	21. soutient ***les instruments financiers intergouvernementaux*** pour réduire la dépendance à l'égard des gestionnaires d'actifs américains et réorienter l'épargne européenne depuis les marchés boursiers américains vers des investissements stratégiques dans l'Union;

Or. en

Amendement 184
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***soutient*** la création d'un fonds de souveraineté de l'Union ***en tant qu'instrument efficace pour réduire la dépendance à l'égard des gestionnaires d'actifs américains et réorienter l'épargne européenne depuis les marchés boursiers américains vers des investissements stratégiques dans l'Union***;	21. ***s'oppose à*** la création d'un fonds de souveraineté de l'Union***, dans la mesure où cela implique de nouvelles ressources propres de l'Union, un endettement commun, une allocation politique des capitaux ou des charges supplémentaires pour les citoyens et les entreprises***;

Or. de

Amendement 185
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne que l'épargne européenne devrait être mobilisée pour des investissements productifs dans l'Union grâce à des marchés des capitaux intégrés et compétitifs, à une participation accrue des investisseurs de détail, à des incitations appropriées à l'investissement et à un cadre réglementaire stable; refuse que les décisions d'investissement des épargnants doivent être orientées politiquement ou restreintes en fonction de la nationalité des gestionnaires d'actifs;

Or. es

Amendement 186
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne qu'à côté de son mandat principal, qui consiste à maintenir la stabilité des prix, la BCE est chargée de promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement;

Or. en

Amendement 187
Nikos Papandreou, Jonás Fernández, Aurore Lalucq, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite la Commission et la BCE à présenter, d'ici la fin de 2026, une stratégie	22. ***prend note du fait que les dirigeants de l'Union ont chargé le***

commune d'internationalisation de l'euro au Parlement ***et au Conseil, pour approbation***;	***Conseil, la Commission et la BCE, avec la participation de l'Eurogroupe, de faire avancer les travaux sur le rôle international de l'euro; invite les institutions à faire avancer ces travaux sans délai;*** invite la Commission et la BCE à présenter, d'ici la fin de 2026, une stratégie commune d'internationalisation de l'euro au Parlement ***avant sa finalisation; souligne que le Parlement a la possibilité de soumettre un avis formel auquel la Commission et la BCE doivent répondre par écrit dans un délai de trois mois; estime que la responsabilité démocratique concernant les décisions stratégiques déterminant l'architecture internationale de l'euro exige une véritable participation parlementaire, et non une simple notification***;

Or. en

Amendement 188
Ľudovít Ódor, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite la Commission ***et*** la BCE à présenter***, d'ici la fin de 2026, une stratégie commune d'internationalisation de l'euro au Parlement et au Conseil, pour approbation***;	22. invite la Commission***, le Conseil et la BCE , ainsi que l'Eurogroupe s'il y a lieu, à renforcer le rôle mondial de l'euro, notamment en tant que monnaie de réserve et de transaction, comme le prévoient les conclusions de Conseil en date du 26 juin 2025[1 bis]; invite*** la BCE à présenter ***et à tenir compte des résultats de telles mesures dans son rapport annuel sur le rôle international de l'euro***;
	[1 bis] Conclusions du Conseil européen du 26 juin 2025 (EUCO 12/25).

Or. en

Amendement 189
Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite la Commission et la BCE à présenter, d'ici la fin de 2026, ***une stratégie commune d'internationalisation de l'euro*** au Parlement et au Conseil***, pour approbation***;	22. invite la Commission et la BCE à présenter, d'ici la fin de 2026, ***un rapport commun*** au Parlement et au Conseil ***analysant les obstacles liés au marché et les possibilités d'utilisation accrue de l'euro, dans le plein respect de l'indépendance de la BCE en matière de politique monétaire et de la souveraineté budgétaire des États membres***;

Or. en

Amendement 190
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite la Commission et la BCE à présenter, d'ici la fin de 2026, ***une stratégie commune d'internationalisation de*** l'euro ***au Parlement et au Conseil, pour approbation***;	22. invite la Commission et la BCE à présenter ***au Parlement et au Conseil***, d'ici la fin de 2026, ***un rapport sur l'incidence des mesures susceptibles de renforcer*** l'euro ***sur la stabilité des prix, la souveraineté budgétaire nationale, l'utilisation des espèces, la compétitivité et les risques de responsabilité pour les États membres***;

Or. de

Amendement 191
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite la Commission ***et*** la BCE à présenter, d'ici la fin de 2026, une stratégie commune d'internationalisation de l'euro au Parlement et au Conseil**,** pour ***approbation***;	22. invite la Commission***, après consultation de*** la BCE**,** à présenter, d'ici la fin de 2026, une stratégie commune d'internationalisation de l'euro au Parlement et au Conseil pour ***délibérations***;

Or. en

Amendement 192
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite la Commission et la BCE à présenter, d'ici la fin de 2026, une stratégie commune d'internationalisation de l'euro au Parlement et au Conseil, pour ***approbation***;	22. invite la Commission et la BCE à présenter, d'ici la fin de 2026, une stratégie commune d'internationalisation de l'euro au Parlement et au Conseil, pour ***examen***;

Or. en

Amendement 193
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. souligne que l'argent liquide doit être préservé durablement en tant qu'expression de la liberté financière individuelle et de la sphère privée, ainsi que de la participation à la société; invite la Commission et les États membres à garantir l'acceptation et la disponibilité de l'argent liquide sur l'ensemble du

territoire;

Or. de

Amendement 194
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. souligne que la BCE doit rester strictement attachée à son mandat de stabilité des prix; s'oppose à l'élargissement des missions de politique monétaire à la politique industrielle, à la politique en matière de changement climatique, à la stratégie géopolitique ou à la stabilisation budgétaire;

Or. de

Amendement 195
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quater. constate que la crédibilité de l'euro ne se renforce pas par un nouvel endettement commun, mais par la discipline budgétaire, des politiques économiques nationales saines, une inflation réduite, une réglementation allégée et des entreprises compétitives;

Or. de

Amendement 196
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quinquies. s'oppose à toute mesure conduisant à une union de transfert, de responsabilité ou de dette; réaffirme que les États membres doivent rester responsables de leurs décisions budgétaires respectives;

Or. de